



HAL
open science

Suivi d'une cohorte de chiens de rue dans le cadre des Unités de Soins Vétérinaires Solidaires de l'association Vétérinaire Pour Tous Occitanie (Septembre 2023-Juillet 2024)

Lilou Dubourdieu

► To cite this version:

Lilou Dubourdieu. Suivi d'une cohorte de chiens de rue dans le cadre des Unités de Soins Vétérinaires Solidaires de l'association Vétérinaire Pour Tous Occitanie (Septembre 2023-Juillet 2024). Médecine vétérinaire et santé animale. 2024. dumas-04888211

HAL Id: dumas-04888211

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04888211v1>

Submitted on 15 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SUIVI D'UNE COHORTE DE CHIENS DE RUE DANS LE CADRE DES UNITÉS DE SOINS VÉTÉRINAIRES SOLIDAIRES DE L'ASSOCIATION VÉTÉRINAIRES POUR TOUS OCCITANIE (SEPTEMBRE 2023-JUILLET 2024)

THESE D'EXERCICE

pour obtenir le titre de
DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

DIPLOME D'ÉTAT

*présentée et soutenue publiquement
devant l'Université Paul-Sabatier de Toulouse
par*

DUBOURDIEU Lilou, Rosa, Francisca

Directrice de thèse : Mme Marie-Christine CADIERGUES

JURY

PRESIDENT :
M. Pierre SANS

Professeur et Directeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE

ASSEESSEURES :
Mme Marie-Christine CADIERGUES
Mme Caroline LACROUX

Professeure à l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE
Professeure à l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE

MEMBRE INVITE :
M. Christophe GRANDJEAN

Vétérinaire à MÈZE

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE**

Liste des directeurs/assesseurs de thèse de doctorat vétérinaire

Directeur : Professeur Pierre SANS

**PROFESSEURS CLASSE
EXCEPTIONNELLE**

- M. **BAILLY Jean-Denis**, *Hygiène et industrie des aliments*
- M. **BERTAGNOLI Stéphane**, *Pathologie infectieuse*
- Mme **BOURGES-ABELLA Nathalie**, *Histologie, anatomie pathologique*
- M. **BOUSQUET-MELOU Alain**, *Pharmacologie, thérapeutique*
- M. **BRUGERE Hubert**, *Hygiène et industrie des aliments d'origine animale*
- M. **CONCORDET Didier**, *Mathématiques, statistiques, modélisation*
- M. **DELVERDIER Maxence**, *Anatomie pathologique*
- M. **FOUCRAS Gilles**, *Pathologie des ruminants*
- Mme **GAYRARD-TROY Véronique**, *Physiologie de la reproduction, endocrinologie*
- M. **GUERIN Jean-Luc**, *Aviculture et pathologie aviaire*
- Mme **HAGEN-PICARD Nicole**, *Pathologie de la reproduction*
- M. **JACQUIET Philippe**, *Parasitologie et maladies parasitaires*
- M. **MEYER Gilles**, *Pathologie des ruminants*
- M. **SHELCHER François**, *Pathologie médicale du bétail et des animaux de basse-cour*
- Mme **TRUMEL Catherine**, *Biologie médicale animale et comparée*

PROFESSEURS 1^{ère} CLASSE

- Mme **CADIERGUES Marie-Christine**, *Dermatologie vétérinaire*
- Mme **DIQUELOU Armelle**, *Pathologie médicale des équidés et des carnivores*
- M. **DUCOS Alain**, *Zootecnie*
- M. **GUERRE Philippe**, *Pharmacie et toxicologie*
- Mme **LACROUX Caroline**, *Anatomie pathologique, animaux d'élevage*
- Mme **LETRON-RAYMOND Isabelle**, *Anatomie pathologique*
- M. **LEFEBVRE Hervé**, *Physiologie et thérapeutique*
- M. **MAILLARD Renaud**, *Pathologie des ruminants*
- Mme **MEYNADIER Annabelle**, *Alimentation animale*
- M. **MOGICATO Giovanni**, *Anatomie, imagerie médicale*

PROFESSEURS 2^{ème} CLASSE

- Mme **BOULLIER Séverine**, *Immunologie générale et médicale*
- Mme **CAMUS Christelle**, *Biologie cellulaire et moléculaire*
- M. **CORBIERE Fabien**, *Pathologie des ruminants*
- Mme **FERRAN Aude**, *Physiologie-Thérapeutique*
- M. **MATHON Didier**, *Pathologie chirurgicale*
- M. **NOUVEL Laurent**, *Pathologie de la reproduction*
- Mme **PAUL Mathilde**, *Epidémiologie, gestion de la santé des élevages avicoles*
- M. **VOLMER Romain**, *Microbiologie et infectiologie*

MAITRES DE CONFERENCES HORS CLASSE

- M. **BERGONIER Dominique**, *Pathologie de la reproduction*
- Mme **BIBBAL Delphine**, *Hygiène et industrie des denrées alimentaires d'origine animale*
- M. **JAEG Jean-Philippe**, *Pharmacie et toxicologie*
- Mme **LALLEMAND Elodie**, *Chirurgie des équidés*
- M. **LIENARD Emmanuel**, *Parasitologie et maladies parasitaires*
- M. **LYAZRHI Faouzi**, *Statistiques biologiques et mathématiques*
- Mme **PALIERNE Sophie**, *Chirurgie des animaux de compagnie*
- Mme **PRIYMENKO Nathalie**, *Alimentation*

MAITRES DE CONFERENCES CLASSE NORMALE

- M. **ASIMUS Erik**, *Pathologie chirurgicale*
- Mme **BRET Lydie**, *Physique et chimie biologiques et médicales*
- Mme **BOUHSIRA Emilie**, *Parasitologie, maladies parasitaires*
- M. **CARTIAUX Benjamin**, *Anatomie, imagerie médicale*
- M. **COMBARROS Daniel**, *Dermatologie vétérinaire*
- M. **CONCHOU Fabrice**, *Imagerie médicale*
- Mme **DANIELS Hélène**, *Immunologie, bactériologie, pathologie infectieuse*
- Mme **DAVID Laure**, *Hygiène et industrie des aliments*
- M. **DIDIMO IMAZAKI Pedro**, *Hygiène et industrie des aliments*
- M. **DOUET Jean-Yves**, *Ophthalmologie vétérinaire et comparée*
- M. **FERCHIOU Ahmed**, *Economie et gestion des entreprises vétérinaires agricoles*
- M. **FUSADE-BOYER Maxime**, *Microbiologie et infectiologie*
- M. **GAIDE Nicolas**, *Histologie, anatomie pathologique*
- Mme **GRANAT Fanny**, *Biologie médicale animale*
- Mme **JOURDAN Géraldine**, *Anesthésie, analgésie*
- M. **JOUSSERAND Nicolas**, *Médecine interne des animaux de compagnie*
- Mme **LAVOUE Rachel**, *Médecine Interne*
- M. **LE GRAVERAND Quentin**, *Alimentation animale*
- M. **LE LOC'H Guillaume**, *Médecine zoologique et santé de la faune sauvage*
- Mme **MEYNAUD-COLLARD Patricia**, *Pathologie chirurgicale*
- Mme **MILA Hanna**, *Elevage des carnivores domestiques*
- M. **OTAVIANO DO REGO Renato**, *Chirurgie*
- Mme **PIERRON Alix**, *Pharmacie-Toxicologie*
- M. **VERGNE Timothée**, *Santé publique vétérinaire, maladies animales règlementées*
- Mme **WASET-SZKUTA Agnès**, *Production et pathologie porcine*

INGENIEURS DE RECHERCHE

- M. **AUMANN Marcel**, *Urgences, soins intensifs*
- M. **AUVRAY Frédéric**, *Santé digestive, pathogénie et commensalisme des entérobactéries*
- M. **CASSARD Hervé**, *Pathologie des ruminants*
- M. **CROVILLE Guillaume**, *Virologie et génomique cliniques*
- Mme **DIDIER Caroline**, *Anesthésie, analgésie*
- M. **DELPONT Mattias**, *Clinique Aviaire*
- Mme **DUPOUY GUIRAUTE Véronique**, *Innovations thérapeutiques et résistances*
- Mme **GAILLARD Elodie**, *Urgences, soins intensifs*
- Mme **GEFFRE Anne**, *Biologie médicale animale et comparée*
- Mme **GRISEZ Christelle**, *Parasitologie et maladies parasitaires*
- Mme **JEUNESSE Elisabeth**, *Bonnes pratiques de laboratoire*
- Mme **LAYSSOL-LAMOUR Catherine**, *Imagerie Médicale*
- Mme **POUJADE Agnès**, *Anatomie pathologique Vétérinaire*
- Mme **PRESSANTI Charline**, *Dermatologie vétérinaire*

M. **RAMON PORTUGAL Felipe**, *Innovations thérapeutiques et résistances*
M. **REYNOLDS Brice**, *Médecine interne des animaux de compagnie*
Mme **ROUCH BUCK Pétra**, *Médecine préventive*
Mme **SAADA Chloé**, *Gestion intégrée de la santé des ruminants*

Remerciements

Aux membres du jury de cette thèse :

A Monsieur le Professeur Pierre SANS,

Directeur et professeur de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse,

Qui me fait l'honneur d'assurer la présidence de mon jury de thèse,

Mes hommages les plus respectueux.

A Madame la Professeur Marie-Christine CADIERGUES,

Professeure de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse,

Dermatologie vétérinaire

Pour m'avoir accompagnée tout au long de ce travail, du terrain à la rédaction de ce manuscrit. Merci pour votre temps, vos conseils et votre confiance en moi pour ce projet.

Ma profonde gratitude.

A Madame la Professeur Caroline LACROUX,

Professeure de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse,

Anatomie pathologique, élevage des animaux

Qui a accepté de prendre part à mon jury de thèse,

Mes sincères remerciements.

A Monsieur le Docteur Christophe GRANDJEAN,

Vétérinaire à Mèze (34),

Pour son implication profonde dans les sorties de l'Unité de Soins Vétérinaires Solidaires, pour sa pédagogie et sa sympathie.

Ma profonde reconnaissance.

Tables des matières

Introduction	12
PARTIE I	14
La situation du chien de rue : une frontière ténue entre soutien infallible et motif d'exclusion supplémentaire	14
I – Le chien de rue, compagnon sans condition et facilitateur d'un quotidien éprouvant	14
1. Un partenaire de vie indispensable dans le contexte de la rue	14
2. Un repère temporel et relationnel dans un quotidien déstructuré et sans attache	16
3. Un ultime support de socialisation	18
II – Le chien de rue, frein au détachement des entraves de l'errance	20
1. Un ancrage permanent, limite au mouvement en avant	20
2. Une contrainte au recours aux services sociaux et au logement	21
3. Une charge supplémentaire qui peut être difficile à assumer	25
PARTIE II	27
Etude de terrain sur l'année 2023-2024 dans le contexte de l'USVS de VPT-ENVT	27
I - Mise en place et réalisation de l'étude de terrain	27
1. L'association Vétérinaires Pour Tous	27
1.1. Historique de l'association	27
1.2. L'USVS Occitanie, un partenariat fructueux avec l'ENVT	32
1.3. Organisation des sorties	33
2. Récolte des données	34
2.1. Mise en place d'une fiche de consultation	34
2.2. Prélèvement de selles	34
2.3. Réalisation des coproscopies	35
II - Résultats - Discussion	35
1. L'âge	35
2. Le sexe	36
3. Le type racial	38
4. Le nombre de chiens par détenteur	40

5. La Note d'Etat Corporel (NEC)	40
6. Le pays d'origine	42
7. Le statut sanitaire à l'admission	43
8. Le parasitisme	45
9. Bilan clinique	46
Partie III	49
Bilan et perspectives du dispositif USVS	49
I – Le financement	49
II – Le bénévolat	50
III – Les associations au service des démunis et les collectivités locales/territoriales	51
IV – L'implication étudiante	51
V – Etendre le déploiement	52
Conclusion	54
Bibliographie	57
Annexes	62

Liste des abréviations

AFVAC : Association Française des Vétérinaires d'Animaux de Compagnie

CCAS : Centre communal d'action social

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CNOV : Conseil national de l'Ordre vétérinaire

DD(CS)PP : Direction Départementale de la (Cohésion Sociale) et de la Protection des Populations

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

DPE : Domicile Professionnel d'Exercice

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

ENVT : Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

ESSCAP : European Scientific Counsel Companion Animal Parasites

FAP : Fondation Abbé Pierre

SNVEL : Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral

SUS : Solidarité Urgence Sétoise

USVS : Unité de Soins Vétérinaires Solidaires

VPT : Vétérinaires Pour Tous

WSAVA : World Small Animal Veterinary Association

Liste des figures

<u>Figure 1</u> : Répartition des subventions pour les associations VPT selon la densité vétérinaire régionale.....	28
<u>Figure 2</u> : Carte de présence des associations VPT sur le territoire français en 2024.....	29
<u>Figure 3</u> : Séance à la Halte Solidarité (Montpellier) de l'USVS de VPT le 17 novembre 2022.....	33
<u>Figure 4</u> : Répartition des tranches d'âge des chiens rencontrés dans l'étude.....	35
<u>Figure 5</u> : Représentation du nombre de chiens rencontrés dans l'étude selon leur sexe.....	37
<u>Figure 6</u> : Représentation selon la catégorie de poids des chiens adultes (> 1 an) rencontrés dans l'étude.....	39
<u>Figure 7</u> : Représentation de la NEC des chiens rencontrés dans l'étude.....	41
<u>Figure 8</u> : Représentation du statut sanitaire des chiens rencontrés dans l'étude à l'admission.....	44
<u>Figure 9</u> : Répartition des types d'anomalies mises en évidence chez les chiens de l'étude	47

Introduction

Ces dernières années ont été marquées par la succession et l'aggravation de diverses crises : crise économique en 2008, crise migratoire en 2015 et plus récemment, crise sanitaire. Les conséquences de ces périodes compliquées ont été nombreuses et lourdes, et parmi celles-ci nous retrouvons l'augmentation de la proportion d'individus en situation de grande précarité. Ainsi, environ deux millions de personnes en situation de grande pauvreté étaient recensées en 2018 en France (INSEE, 2020).

Touchée en première ligne par l'évolution croissante de cette précarité, la population de sans domicile fixe (SDF) suit la même dynamique. D'après la dernière enquête *Sans Domicile* réalisée par l'INSEE en 2012, 143 000 individus sans domicile¹ fréquentant des services d'hébergement ou de distribution de repas ont pu être recensés. Plus récemment, dans son rapport annuel sur l'état du mal-logement en 2024, la fondation Abbé Pierre (FAP) recense 330 000 personnes SDF. Ces données statistiques témoignent ainsi d'une augmentation indéniable de ces populations, mais s'inscrivent également dans un contexte de difficultés méthodologiques importantes pour connaître ces individus et établir des estimations fiables. Comme le souligne M. Manuel Domergue, directeur d'étude de la FAP dans sa prise de parole au Sénat le 17 janvier 2024², cette difficulté d'appréhension de ces populations découle d'un « flou structurel » qui peut être rattaché à une mobilité incessante, sans localisation précise, à une discrétion sociale marquée et à une situation perméable entre SDF et ayant accès à des logements très précaires.

S'il apparaît si difficile d'appréhender et de recenser ces populations de SDF, étudier la population canine qui leur est rattachée est tout aussi ardu. Pourtant, il n'est pas rare de croiser des personnes dans la rue, accompagnées d'un ou plusieurs chiens, et il est estimé que 80% d'entre elles partagent leur quotidien avec des canidés (Simon cité par Garreau-Dupin, 2015). Véritables compagnons d'infortune, ces

¹ D'après l'INSEE et dans le cadre de l'enquête *Sans Domicile* réalisée en 2012, une personne est qualifiée de « sans domicile » un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune).

² Consultable à l'adresse : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2023-2024/deuxieme-seance-du-mercredi-17-janvier-2024>

animaux vont parfois jusqu'à représenter les seules interactions dont bénéficient ces individus marginalisés. Malgré leur importance pour leur propriétaire, ces chiens vivent dans l'ombre de leurs maîtres, eux-mêmes souvent victimes d'une invisibilité sociale marquée. Cette situation explique les faibles connaissances vétérinaires et le peu de travaux au sujet de ces populations de « chiens de rue » qui n'ont que rarement accès à des soins. Pourtant, la présence de ces animaux dans nos rues soulève de réelles interrogations de santé individuelle et collective.

Aussi, depuis quelques années, différents dispositifs vétérinaires se mettent en place afin d'aller au-devant de ces populations souvent exclues et méconnues. C'est dans le cadre de ces dispositifs que ce travail s'inscrit. En effet, cette étude s'est déroulée au cours des séances proposées par l'Unité de Soins Vétérinaires Solidaires (USVS) portée par l'association Vétérinaires Pour Tous (VPT) et l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) dans les villes de Sète et de Montpellier, sur l'année universitaire 2023-2024. Cette thèse a pour objectif de développer les données descriptives vétérinaires concernant cette population canine particulière, à partir de la cohorte suivie pendant cette période. La première partie de ce travail synthétisera les différentes facettes de la relation Homme-Chien dans la rue rapportées dans la bibliographie. La deuxième partie décrira l'organisation du dispositif, la mise en place de l'étude, la récolte de données tout au long de l'année et les résultats obtenus. Enfin, dans une troisième partie, le développement et la pérennité d'un tel projet sur le long terme seront discutés.

PARTIE I

La situation du chien de rue : une frontière ténue entre soutien infaillible et motif d'exclusion supplémentaire

I – Le chien de rue, compagnon sans condition et facilitateur d'un quotidien éprouvant

1. Un partenaire de vie indispensable dans le contexte de la rue

Comme évoqué dans l'introduction, le chien est le compagnon par excellence du SDF, individu pouvant se définir par sa dépossession souvent complète : absence de logement, absence de travail, liens relationnels très limités, voire inexistants. Ainsi, beaucoup de SDF n'ont rien mis à part leur(s) chien(s). Animal connu et décrit pour son compagnonnage sans condition et sa fidélité, le chien ne juge pas, il ne tourne pas le dos et n'abandonne pas... Dans une étude réalisée par des psychologues anglo-saxons, qui se base sur des témoignages de 105 SDF adultes, environ la moitié de l'échantillon correspondant à des propriétaires de chien, ce principe est vérifié (Kidd & Kidd, 1994). En effet, au cours de leur recueil d'informations, les individus interrogés mettent en avant le compagnonnage (52% des personnes interrogées, propriétaires et non-propriétaires confondus) et l'amour échangé de façon réciproque (28% des interrogés, propriétaires et non-propriétaires confondus) comme bénéfiques à la possession d'un animal (Kidd & Kidd, 1994).

Aux côtés de ces individus souvent confrontés au rejet de la société, le chien est apprécié pour son affection et son amitié. Parfois, il va même jusqu'à s'élever comme dernier rempart contre une solitude totale : 61,5 % des propriétaires interrogés déclarent ainsi que la relation entretenue avec leur chien est l'unique relation qu'ils

aient avec un être vivant (Kidd & Kidd, 1994). J., homme de 31 ans, dont 13 années passées à la rue, le confirme dans son témoignage à propos de sa chienne Grisou (Champagne, 2011) : *«Je n'ai que ma chienne. [...] Je parle pas tout seul, je parle à ma chienne.»*.

Marqué par la solitude, le quotidien de la rue s'inscrit également dans un contexte parfois chaotique où alcool, drogue et violence sont fréquemment présents. La compagnie du chien est un soutien rassurant qui répond à un besoin de sécurité, de surveillance des bagages et de dissuasion. Ainsi, il n'est pas rare de voir un chien assurer les arrières de son propriétaire notamment lors des phases de repos ou bien de fragilité poussée, telles que les moments d'alcoolisation. Christophe Blanchard, sociologue français et auteur de la thèse en sociologie *Entre Crocs et Kros. Analyse sociologique du compagnonnage entre l'exclu et son chien* (Blanchard, 2013), raconte ainsi une situation vécue lors de son travail de terrain : *«Ayant donné rendez-vous à l'un de mes informateurs sur la place de la mairie d'une ville où j'enquêtais, j'ai retrouvé celui-ci endormi en plein soleil, affalé sur le bitume. Alors que j'essayais de le sortir de son semi-coma, ses deux chiens déboulèrent tous deux de je ne-sais-où, me signalant tous crocs dehors qu'il valait mieux que je laisse leur propriétaire poursuivre sa sieste en paix.»*.

Les critères de choix de l'animal peuvent donc s'en voir influencés, ces profils de propriétaires favorisant des chiens de grande taille, au physique parfois impressionnant et qui présentent des qualités telles que le dévouement et la vigilance (Garreau-Dupin, 2015).

Enfin, le chien, par sa corpulence et sa fourrure, peut aussi se présenter comme une source de chaleur permettant de lutter contre le froid (Blanchard, 2013). Relation permettant le contact physique rapproché, le chien tient compagnie et réchauffe durant les nuits et les hivers qui sont souvent rudes et longs.

2. Un repère temporel et relationnel dans un quotidien déstructuré et sans attache

Évoluant dans un environnement qui leur est propre, les SDF se présentent comme des propriétaires classiques et en même temps, atypiques (Blanchard, 2015).

Classiques, car nombreux sont ceux qui portent une attention particulière à organiser la journée de leur chien suivant le schéma auquel s'apparente la vie d'un chien lambda : plusieurs sorties journalières, des temps de rencontre avec les autres chiens, des repas à heures fixes et le reste du temps aux côtés de leurs propriétaires durant les phases de repos ou de manche (Garreau-Dupin, 2015). A cela, il faut ajouter que les propriétaires qui fréquentent la rue sont souvent de fins connaisseurs de leur(s) chien(s) en particulier, et du comportement canin en général, connaissances pratiques acquises de façon empirique au fil des années d'errance (Blanchard, 2014). Le sociologue va ainsi jusqu'à avancer le terme de « cynotechniciens précarisés » (Blanchard, 2013).

La singularité de ces propriétaires réside dans la difficulté et l'effort particulier que demande l'entretien du chien par rapport à un propriétaire conventionnel. En effet, le manque de stabilité géographique, l'absence d'emploi du temps fixe et l'accès à la nourriture de façon irrégulière freinent les propriétaires SDF dans la réponse aux besoins de leur(s) compagnon(s). En revanche, ces contraintes induisent un sentiment de responsabilisation et procurent un certain cadre à des individus pour lesquels il est parfois difficile de rythmer le quotidien. Le chien est une raison de se lever le matin, il se matérialise comme une source de motivation et permet d'ancrer la journée dans un but concret : celui du bien-être de son compagnon (Kerr-Little et al., 2023). Au-delà de l'établissement d'une routine quotidienne, posséder un chien est également une raison de se fixer des limites, notamment sur les terrains de la consommation d'alcool et de drogue. Ces limites, souvent rapportées comme difficiles à définir auparavant, peuvent aider à réduire les moments de défaillance des propriétaires, moments souvent délétères pour leur vie en général. Ainsi, dans les divers témoignages recueillis au travers de travaux précédents, cette idée de responsabilité salvatrice fait surface à plusieurs reprises : «Ça m'a sauvé quelque part. [...] Ça m'a donné une responsabilité et ça m'a fait renaître», «c'est difficile des fois de résister à l'appel [de la drogue], même

si on a promis à notre chien d'arrêter.» annonce J., 31 ans, à propos de sa chienne Grisou (Champagne, 2011). *«Sans Jinka, je ne serais probablement pas là à te parler. Elle m'a empêché de me foutre en l'air plusieurs fois ! Tu vois, je ne pouvais pas lui faire ça. Elle a déjà 11 ans. Si je m'étais suicidé, qui aurait pris soin d'elle ? En plus, elle aurait pas pu s'habituer à un autre gus que moi, tu comprends ? Elle m'a vraiment aidé à me raccrocher à quelqu'un dans les moments durs. Maintenant, je lui suis redevable tu vois, et c'est à mon tour d'être là pour elle, car elle a pas mal de merdes de santé actuellement.»* rapporte T., 25 ans, à propos de sa chienne (Blanchard, 2013).

Le chien induit donc chez son propriétaire des sentiments d'utilité et de valorisation en plus du soutien émotionnel et de l'attachement dont il est vecteur. Ces concepts sont très importants pour ce type de population qui subit fréquemment des fractures sociales importantes avec des parcours de vie souvent empreints de rejets familiaux et d'abandons, parfois dès l'enfance. A titre illustratif, l'enquête *Sans Domicile* réalisée en 2012 par l'INSEE, rapportait que près de 25 % des SDF adultes nés en France ont été placés dans leur enfance en famille d'accueil ou en foyer, alors que ce ratio rapporté à la population française totale ne s'élève qu'à de 2-3 % (INSEE, 2012).

Ainsi, l'animal assure un socle de reconstruction d'une famille souvent disparue ou peu connue, et difficilement reconstituable dans le milieu de la rue. Il n'est donc pas rare que des propriétaires SDF se définissent ainsi comme des « parents » et parlent de leurs chiens comme de leurs « gosses » (Blanchard, 2015). Le chien peut ainsi rapidement devenir « chien-enfant », position renforcée par sa dépendance à son maître, l'affection et l'attention qu'il sollicite et sa nécessité d'éducation. Cette parentalité de substitution pallie, par sa facilité d'établissement, à la difficulté voire à l'impossibilité d'édifier une famille dans le sens entendu de filiation (Blanchard, 2015). En effet, le contexte de la rue où insécurité, violence, alcoolisme et toxicomanie sont présents, ne laisse pas de place aux enfants. Les propos de E., 33 ans, recueillis par Christophe Blanchard en 2015, illustrent cela : *«Moi, mes quatre chiens, je les considère comme mes propres enfants. Si j'avais des enfants, je les traiterais pareil. Ce sont mes bébés. Les bébés que je ne peux pas avoir dans la rue. Parce que, si t'as un gamin quand t'es à la rue, eh bien on te l'enlève de suite. Par contre, personne ne m'enlève mes quatre gosses.»* (Blanchard, 2015).

3. Un ultime support de socialisation

Comme indiqué précédemment, le chien peut être la base de la construction d'une famille humano-canine par sa capacité à se substituer à des relations filiales. Il semblerait que cette idée de « grande famille » puisse être étendue entre les propriétaires directement, permettant la création de relations dans lesquelles le chien joue un rôle-clé à plusieurs niveaux.

En effet, le chien constitue un accélérateur d'intégration et de rattachement à un groupe (Blanchard, 2013). Cette annexion à une communauté, si elle peut se montrer assez longue à s'établir, est pourtant importante et utile dans un contexte inhospitalier tel que celui de la rue. En effet, le regroupement à plusieurs pour les SDF s'avère être un rempart utile face aux dangers, physiques et psychologiques, propres à la vie de grande précarité. Ainsi, le chien se matérialise comme un premier point commun entre des propriétaires marginalisés, qui permet de créer puis d'entretenir des liens précieux. Il favorise un rassemblement autour de problématiques, de codes et de valeurs partagés. M., 19 ans, explique que Snoz, son labrador, a été le point de départ de son intégration dans une ville : *« Quand je suis arrivé ici, je ne connaissais personne. Autour de la gare, il y avait un groupe avec pas mal de chiens. Comme ils ont vu que je faisais la manche depuis deux heures, ils sont venus me parler et m'interroger sur Snoz. On a sympathisé. Ce sont eux qui m'ont montré les combines du coin. Aujourd'hui, je n'ai plus quitté ce groupe. Ils sont devenus mes potes et ceux de Snoz, qui s'entend très bien avec les autres chiens. »* (Blanchard, 2013).

La présence des canidés au cœur des interactions humaines permet de pérenniser les relations établies, ou au contraire de les rompre. En effet, l'arrivée d'une portée permet de « cimenter les relations » au sein de la communauté. Le don d'un chiot instaure un véritable « lien de parenté » entre les propriétaires SDF et, ce lien s'étend de façon plus large à d'autres membres, en désignant pour les jeunes animaux des « parrains ». Ces relations se matérialisent par des transmissions de connaissances éducatives ou bien par des services rendus, tel que la garde de l'animal en cas d'incapacité du propriétaire lors de démarches administratives ou d'hospitalisation par exemple (Blanchard, 2013).

A l'inverse, le chien est parfois la cause de rupture sociale entre les membres d'un groupe. Il s'avère que le rassemblement de propriétaires marginalisés autour de chiens induit l'apparition d'un phénomène d'« auto-régulation » permettant la limitation des dérives maltraitantes. Le sociologue explique qu'« *il est une règle avec laquelle on ne transige pas : la maltraitance caractérisée. Elle sera sanctionnée d'ostracisme, tant le tabou de la violence injustifiée faite aux chiens est forte dans la rue* » (Blanchard, 2013). Ainsi, le jugement d'une situation entre un SDF et son chien comme intolérable par le reste de la communauté peut aboutir à l'exclusion totale du groupe, voire pire pour le SDF mis en cause : le retrait de son chien par les autres membres. L'animal est donc un facilitateur de relations, le socle permettant des regroupements bénéfiques dans un milieu en proie à la marginalisation, mais est également une des variables permettant la structure et l'organisation de ces groupes.

Si le chien est un pont social entre les propriétaires marginalisés qui partagent un quotidien similaire, il peut aussi être un lien et un moyen de médiation avec le « reste de la population ». En effet, la présence d'un chien aux côtés d'un SDF interpelle, intéresse, attendrit quand l'invisibilité sociale est un marqueur fort pour ces individus. Le chien est un catalyseur de bienveillance auprès des passants (Garreau-Dupin, 2015), comme le souligne le témoignage de J. : « *Des fois j'me suis vu avec euh, j'me suis revu avec au moins 6 kg de croquettes, euh, une vingtaine de boîtes euh, et moi j'devais avoir 3 euros quoi. Les gens pensent plus au chien qu'au maître.* » (Champagne, 2011).

Même si l'accompagnement du chien permet parfois de lever le voile de la discrétion et de l'ignorance sur les SDF, nombreux sont ceux à réfuter l'idée d'associer leur chien à la mendicité et au fait de recevoir de l'argent, considérant cela comme de l'exploitation intolérable (Blanchard, 2007).

Enfin, le chien est également un moyen d'accompagnement, un angle d'approche de ces populations, parfois difficiles d'accès. Il permet la mise en place de dispositifs qui luttent contre l'exclusion sociale par la dimension animale. De nombreux projets dans cette optique ont ainsi vu le jour durant ces dernières années. A titre d'exemple, nous pouvons citer le projet *Le chien, compagnon pour l'insertion* mis en place à la Tannerie à Nantes en 2008 par le Dr Nathalie Simon, vétérinaire et comportementaliste (Garreau-Dupin, 2015). Ce programme, qui a été novateur, a pour objectif

d'accompagner des individus SDF dans leur sortie de la rue sans considérer le chien comme un élément d'exclusion mais, au contraire, en l'intégrant à part entière dans le processus d'insertion. Pour ce faire, une formation intégrant différents intervenants est mise en place suivant le niveau du bénéficiaire. Acteurs sociaux, vétérinaire comportementaliste et éducateur canin travaillent de concorde dans le but d'accompagner au mieux les usagers dans leur démarche d'accès au logement avec leur animal de compagnie. Au travers de multiples entretiens, les profils des binômes Homme-Chien sont étudiés afin de cerner au mieux leurs problématiques propres et de les préparer de la façon la plus adéquate à leur réinsertion.

Nous évoquerons ultérieurement les associations VPT et Gamelles Pleines avec lesquelles nous avons travaillé durant ce projet, et qui s'inscrivent à part entière dans cette démarche : la lutte contre l'exclusion *via* une approche par l'animal.

Chien-ami, chien-enfant, chien comme dernier lien du soi à autrui, le chien de rue apparaît comme indispensable au quotidien de son propriétaire. Tellement indispensable qu'il en devient indissociable, comme le scande H., pour lui c'est «*Jamais sans mon chien !*» (Champagne, 2011). Cependant, le chien peut aussi être avancé comme un argument supplémentaire d'une exclusion déjà marquée et cette indissociabilité peut se matérialiser par moments comme un frein à une potentielle réinsertion.

II – Le chien de rue, frein au détachement des entraves de l'errance

1. Un ancrage permanent, limite au mouvement en avant

Dans ses travaux de 2013, Christophe Blanchard parle du chien comme «*un boulet pour n'importe quel aspirant au voyage*», propos illustrant le côté négatif de l'enracinement provoqué par le statut de détenteur. En effet, sur le territoire français, il s'avère délicat de voyager en compagnie d'un animal. Les automobilistes et les cars refusent de s'encombrer de ces compagnons à quatre pattes, parfois nombreux. L'option ferroviaire, quant à elle, engendre des coûts supplémentaires³ entraînés par la présence du chien et les transports en commun interdisent totalement, ou limitent

³ Site de la SNCF : <https://www.sncf-connect.com/aide/voyager-avec-un-animal> [Consulté le 16/09/2024]

souvent la présence des animaux à leur capacité à contenir dans le bagage à main de leur maître⁴. Ainsi, le chien restreint et ralentit parfois le SDF dans ses déplacements puisqu'il ne dispose que rarement d'alternatives pour se défaire de son compagnon, même l'espace de quelques heures (Garreau-Dupin, 2015). H. en fait état dans l'un de ses témoignages : *«C'est nulle part, il faut toujours qu'on laisse le chien dehors attaché. Pareil, on peut pas rentrer avec le chien dans le métro, il est strictement interdit, donc si on peut pas prendre le métro comment on peut faire les démarches et où il faut aller, à l'autre bout de Paris. Par exemple, comment on fait ? Je fais tout avec mon chien, ou rien.»* (Champagne, 2011).

Ainsi, dans des situations où le centre d'hébergement se trouve à plusieurs kilomètres ou celles où les démarches administratives sont à faire dans des locaux situés à l'autre bout de la ville, le chien se matérialise comme la première entrave aux opportunités d'évolution de son propriétaire. Ce phénomène d'immobilisation sans perspective de changement favorise l'enlèvement et l'aggravation du processus de marginalisation comme l'illustrent les propos de A., 41 ans : *«Tu vois des jeunes entourés de vraies meutes de chiens. C'est pas gérable. [...] Du coup, les mecs, ils bougent plus. Ils stagnent. Et quand ils stagnent, eh ben, ils picolent ou ils se shootent. Bref, avoir trop de chiens, c'est un piège et parfois un piège mortel !»* (Blanchard, 2013).

Au-delà d'une contrainte de mouvement, le chien peut s'avérer être un frein quotidien pour son propriétaire marginalisé. En effet, de la simple prise en charge quotidienne (accès à des distributions de repas, hygiène quotidienne), en passant par l'accès aux institutions administratives facilitant les démarches de réinsertion et enfin, en limitant l'accès ultime au logement, l'animal de compagnie est fréquemment l'argument supplémentaire du rejet de son propriétaire par la société.

2. Une contrainte au recours aux services sociaux et au logement

La sortie de la rue est une étape difficile que peu de SDF entreprennent et réussissent seuls. De nombreux services sociaux font de l'accompagnement de ce type de public leur quotidien, avec comme but principal l'accès au logement.

⁴ Site du réseau de transport en commun Toulousain : <https://www.tisseo.fr/FAQ?question=dans-quelle-mesure-puis-je-voyager-avec-un-animal-de-compagnie> [Consulté le 17/09/2024]

Cependant, malgré la multitude de bénéfices que le chien peut apporter aux propriétaires de la rue, il reste encore un frein important au recours à ces aides.

En premier lieu, peu de bureaux administratifs, d'institutions médicales ou de centres communaux d'action sociale (CCAS) ne tolèrent la présence animale en leur sein. Or, il est rare que les SDF connaissent un endroit ou une personne de confiance à qui confier leur compagnon, ne serait-ce que quelques heures (Garreau-Dupin, 2015). Ainsi, dans une étude réalisée parmi 398 jeunes SDF aux Etats-Unis, une différence d'utilisation des services d'accompagnement pour les personnes à la rue était mise en valeur entre les propriétaires de chien et les non-propriétaires : 56,3 % des non-propriétaires y ont eu recours contre 37,3 % des propriétaires (Rhoades, 2014). Renoncer à ces lieux et à ces services équivaut à renoncer à un accompagnement intégral pour ces individus marginalisés : accès à des points d'hygiène ou de distribution de repas chauds, recours à des soins médicaux nécessaires ou démarches administratives indispensables à l'évolution de la situation. Le témoignage de H., 45 ans, illustre ces limites réglementaires qui font du chien une entrave aux perspectives de réinsertion : *«J'm'appelle Henri et moi ça fait depuis bientôt 18 ans quand même, fin ça fait déjà 20 ans que j'parcours, j'vais de ville en ville, que, fin j'galère quoi. Et, bon ben j'vis avec mon chien bien entendu, Sniper, et euh depuis ben on s'est jamais quitté quoi. Je viens au Fleuron pour le chien et pour moi, parce qu'on a accès à rien avec nos chiens, moi ça m'bouffe de l'énergie quoi. Voilà. Si par exemple j'ai besoin de prendre une douche, un bain douche, et ben il faut que j'le mette dehors. S'il faut que j'entre euh, ne serait-ce que pour prendre le courrier, une adresse fixe, comme à la PSA de Bastille, et ben les chiens sont pas admis. C'est nulle part, il faut toujours qu'on laisse le chien dehors attaché.»* (Champagne, 2011).

Pour les SDF, l'accès à un toit, que ce soit dans l'urgence ou de façon plus pérenne, est une investigation quotidienne. Bien que la loi Besson du 31 mai 1990 ait fait du droit au logement un droit fondamental et un devoir de solidarité de la nation, et que des mesures permettent des recours devant un tribunal en cas de délais d'attente anormalement long pour l'accès à un logement⁵, nombreux sont encore les SDF à

⁵ Loi du 5 Mars 2007 relative au Droit au Logement Opposable (DALO) et au Droit à l'Hébergement Opposable (DAHO)

devoir dormir dehors car ils ont trouvé porte close partout où ils sont passés. Si la sursaturation des lieux d'accueil est souvent un motif de refus, et ce malgré l'ouverture du double de places en hébergement généraliste en 10 ans (203 000 places disponibles actuellement d'après M. Manuel Domergue, directeur d'étude de la FAP dans sa prise de parole au Sénat le 17 janvier 2024⁶), la dualité Homme-Chien est aussi fréquemment avancée pour justifier le rejet. Les chercheurs Singer, Hart et Zasloff en faisaient déjà état dans leur étude réalisée en 1995 parmi 66 SDF en Californie, dont 32 à la rue depuis peu (< 6 mois) et 34 à la rue depuis longtemps (> 6 mois ou de façon chronique). En effet, parmi les personnes SDF depuis peu, 30,8 % des hommes et 77,8 % des femmes rapportent avoir été refusés dans un foyer d'accueil à cause de la présence de leur animal. Ce taux s'élève à 71,4 % pour les hommes et 66,7 % pour les femmes qui vivent dans la rue depuis longtemps (Singer et al., 1995).

Que ce soit pour un hébergement temporaire dans un centre d'hébergement d'urgence (CHU) ou dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ou pour l'accès à un logement social autonome, le chien est souvent, dès la demande de prise en charge, considéré comme un « boulet ». Une assistante sociale, élue d'un conseil général, en fait la confiance : *« Si la personne est propriétaire d'un chien, je ne traite même pas le dossier. Ces personnes ont déjà suffisamment de problèmes comme cela ; pour s'en sortir, elles n'ont pas besoin de s'en rajouter »* (Blanchard, 2013).

Cette objection à la prise en charge de l'animal aux côtés de son propriétaire s'explique par plusieurs points : inquiétude vis-à-vis de l'hygiène, crainte de dégradations, absence de formation pour les équipes sociales, voire peur pour certains membres, risque de débordement avec les chiens, manque de places/dispositifs pour l'accueil des animaux (Garreau-Dupin, 2015). L'ensemble de ces facteurs explique qu'environ seulement 1 foyer sur 10 accepte les chiens actuellement en France (Alkan, 2023).

Ainsi, il n'est pas rare que les SDF se retrouvent face au choix difficile qui oppose d'un côté, l'accès au logement tant attendu et ouvrant la porte d'une possible

⁶ Consultable à l'adresse : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2023-2024/deuxieme-seance-du-mercredi-17-janvier-2024>

réinsertion mais qui nécessite de se débarrasser de son compagnon, ou de l'autre, le déclin de l'opportunité en refusant d'abandonner son ami fidèle. L'option la plus souvent préférée est celle qui n'oblige pas le SDF à se séparer de son chien, choix qui transparaît dans les différentes études menées à ce sujet. En 2014, H. Rhoades relevait ainsi que 93% des individus interrogés n'accepteraient jamais un logement dans lequel les animaux n'étaient pas autorisés (Rhoades, 2014). Une autre étude menée au Colorado en 2012 rapporte que parmi l'ensemble des SDF interrogés, nombre d'entre eux préféreraient dormir dehors plutôt que d'être séparés de leur chien (Irvine et al., 2012). De la même façon, dans la dernière enquête de l'INSEE, la moitié des sans-abris interrogés (48 %) n'avait pas souhaité se rendre dans un centre d'hébergement la veille de l'enquête, l'interdiction d'animaux domestiques étant une des raisons de refus citées (INSEE, 2012).

Il semble donc évident que l'avenir de la prise en charge de ce type de population réside dans la considération du duo Homme-Chien comme une seule et même entité. Cette idée n'est pas nouvelle puisqu'il y a 20 ans, Xavier Emmanuelli, alors secrétaire d'État chargé de l'action humanitaire d'urgence, dans une lettre de mission à Jean-Pierre Roger, lui demandait un état des lieux de la prise en charge des propriétaires à la rue et de leurs chiens ainsi que des recommandations (Blanchard, 2013). Cette requête avait *«comme but principal d'éviter que la possession d'un animal de compagnie ne constitue un facteur pénalisant pour les personnes souhaitant être accueillies dans des structures d'hébergement»*. De plus, elle faisait suite à une prise de conscience sur la présence des chiens aux côtés des SDF *«comme un phénomène qui a pris ces dernières années une importance grandissante et auquel les dispositifs d'accueil et d'hébergement se révèlent souvent incapables d'apporter des réponses satisfaisantes»* (Blanchard, 2013). Le rapport de Jean-Pierre Roger proposait alors quelques pistes d'orientation (Blanchard, 2013). Presque 20 ans plus tard, il semble évident que des réflexions ont été menées sur le sujet mais qu'il reste encore du travail à réaliser afin d'optimiser la prise en charge de ces couples humano-canins.

Cependant, prenant de plus en plus conscience de l'importance du lien qui unit le SDF à son chien, de nombreuses institutions intègrent le chien dans leur réflexion d'accueil. Le site internet Mon compagnon de route⁷ est un guide qui recense petit à

⁷ Consultable à l'adresse : <https://moncompagnonderoute.fr>

petit les initiatives sociales en faveur des maîtres en situation de précarité avec leurs animaux de compagnie. Né il y a moins d'un an d'une entente entre la Fédération Gamelles Pleines et la Fondation Brigitte Bardot, ce site regroupe les adresses permettant aux SDF de trouver les aides et les ressources pour nourrir, soigner ou faire garder son chien et, également, trouver un toit les acceptant à deux. Ainsi, pour le moment, il recense 24 adresses de la sorte autour de Sète et Montpellier, dont 16 centres d'hébergement autorisant la présence de chiens en leur sein.

3. Une charge supplémentaire qui peut être difficile à assumer

Si le chien est une source d'affection et de compagnie inconditionnelle, nous avons vu précédemment que sa présence était également appréciée des personnes SDF pour les sentiments de valorisation et de responsabilité qu'elle inspirait. Or, cette responsabilité peut parfois devenir pesante dès lors qu'elle devient difficile à assumer notamment sur le plan financier. Le chien, étant entièrement dépendant de son maître, peut vite refléter l'incapacité de son propriétaire à assumer son rôle.

Ce compagnon nécessite une alimentation quotidienne et régulière, ce qui peut représenter un enjeu compliqué dans un contexte où l'accès aux ressources est parfois difficile pour le maître lui-même. Dans leur enquête réalisée sur 105 SDF à San Francisco, les auteurs ont ainsi relevé que plus de la moitié des propriétaires de chiens considérait l'alimentation de leur animal comme un réel problème (Kidd et Kidd, 1994). Parmi eux, nombreux sont ceux à partager leur nourriture, voire à nourrir leur compagnon en premier, quitte à faire passer leur propre alimentation au second plan. Les chiens se retrouvent donc régulièrement avec des rations déséquilibrées, fruits de récoltes hétérogènes entre repas chauds distribués par les services sociaux, dons dans la rue et achats personnels (Garreau-Dupin, 2015).

L'accès aux soins vétérinaires peut aussi s'avérer être un problème dans le quotidien des propriétaires SDF, qui y portent cependant un intérêt particulier (Garreau-Dupin, 2015). Ainsi, 55% des propriétaires évoquent l'accès aux soins vétérinaires comme étant un réel problème : les considérant comme inabordables, ils préfèrent y renoncer complètement (Kidd et Kidd, 1994). Charline Garreau-Dupin nous livre une version différente dans sa thèse portant sur un *Bilan médical et comportemental des chiens accompagnant les personnes à la rue*, puisque pour elle,

le suivi vétérinaire des chiens appartenant à la rue semble « tout à fait sérieux ». En effet, parmi les 38 chiens inclus dans son étude, 35 étaient à jour de leur vaccination et 60% avaient déjà vu un vétérinaire au cours de leur vie, hors contexte de prévention (Garreau-Dupin, 2015). D'après cette thèse, il semblerait donc tout de même que les personnes SDF s'impliquent à leur hauteur dans le suivi médical de leur animal et ce, malgré la contrainte financière que cela peut représenter. Cette contrainte est aussi probablement allégée par des vétérinaires faisant preuve de solidarité, prêts à les accueillir à moindre frais, ainsi que par des dispositifs mis en place par des associations et facilitant l'accès à ces soins. Le dispositif VPT, dans lequel s'inscrit l'étude de terrain que nous avons menée, est un de ces dispositifs qui a pour projet de rendre les soins vétérinaires accessibles à des personnes en situation de grande précarité.

Le chien est donc un allié indispensable au quotidien difficile de ces populations vivant à la rue. Les différentes études menées sur ce sujet s'accordent sur le fait que fort de sa fidèle compagnie et des responsabilités qui découlent de sa détention, il s'érige contre la solitude et l'errance qui caractérisent le sans-domicilisme. Ce lien particulier que le maître SDF entretient avec son chien est parfois le dernier rattachement qu'il possède avec un être vivant. Cependant, la possession d'un animal pour ce type de personne est également source d'enjeux supplémentaires : de l'entretien de l'animal (nourriture, soins vétérinaires) jusqu'à l'accès à des services d'aide ou à un logement. Le chien se matérialise comme le support d'une argumentation supplémentaire en faveur du rejet. Toutefois, petit à petit, les institutions réalisent les bénéfices multiples de l'animal pour ces individus. Véritable clé de médiation, l'intégration du chien dans la prise en charge des SDF permet une approche et une aide plus efficace de ces populations parfois difficiles d'accès.

PARTIE II

Etude de terrain sur l'année 2023-2024 dans le contexte de l'USVS de VPT-ENVT

I - Mise en place et réalisation de l'étude de terrain

1. L'association Vétérinaires Pour Tous

1.1. Historique de l'association

L'association Vétérinaires pour Tous (VPT), est une fédération d'associations loi 1901, qui a été refondée en 2019 par le Conseil national de l'Ordre vétérinaire (CNOV), le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL) et l'Association Française des Vétérinaires d'Animaux de Compagnie (AFVAC). Son objectif est de faciliter l'accès aux soins vétérinaires pour des personnes en situation de précarité et de valoriser la médecine vétérinaire solidaire en facilitant la collaboration entre vétérinaires et acteurs publics.

Le terme de « refondation » est utilisé car l'association VPT a réellement vu le jour en 1994 suite aux initiatives de Claude Paolino, Claude Beata et Serge Tailliar dans le département du Var (Alkan, 2023). A cette époque, les actions de VPT 83 se concentraient sur la stérilisation de chats libres et la prise en charge d'animaux de personnes en situation de grande précarité, le tout selon un modèle de tiers-payant. Ce fonctionnement a ensuite été reproduit à plusieurs endroits sur le territoire français avec la naissance d'une trentaine d'associations VPT dans les temps qui ont suivi. Malheureusement, à cette époque, le fonctionnement de ces associations reposait uniquement sur des subventions publiques. En 2004, à l'arrêt de ces dernières, suite à un procès contre le Conseil Général du Var, c'est l'association VPT 83 qui a fermé ses portes en premier. La disparition ou l'arrêt des activités des autres associations VPT ont suivi. La délégation d'Occitanie a continué à petit feu son activité solidaire

durant les années d'absence de VPT, ce qui a permis, lors de la réorganisation des associations, de ne pas partir de zéro (d'après S. Bonlieu, Président de VPT Occitanie, communication personnelle).

L'impulsion de reformation de ces associations est née en décembre 2020 avec l'initiation du plan de lutte contre l'abandon des animaux de compagnie du Ministère de l'Agriculture, dans le cadre du plan France Relance. Ce plan de lutte intégrait dans ses actions une facilitation de l'accès aux soins vétérinaires pour les plus démunis au travers de projets collectifs, et prévoyait ainsi d'y allouer un budget de 4,5 millions d'euros. Le document d'instruction technique DGAL/SDSPA/2021-195 datant du 11 mars 2021, en détaille les modalités de mise en place et précise la répartition des sommes attribuées selon la démographie vétérinaire des régions.

	Sommes VPT	Somme unités mobiles	TOTAL
Auvergne-Rhône-Alpes	421 900,00 €	100 000,00 €	521 900,00 €
Bourgogne-Franche-Comté	172 140,00 €		172 140,00 €
Bretagne	165 460,00 €		165 460,00 €
Centre-Val de Loire	152 460,00 €		152 460,00 €
Grand Est	332 630,00 €		332 630,00 €
Hauts-de-France	462 130,00 €		462 130,00 €
Île-de-France	597 070,00 €	100 000,00 €	697 070,00 €
Normandie	212 190,00 €		212 190,00 €
Nouvelle-Aquitaine	406 170,00 €		406 170,00 €
Occitanie	486 060,00 €	100 000,00 €	586 060,00 €
Pays de la Loire	175 730,00 €	100 000,00 €	275 730,00 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	395 410,00 €		395 410,00 €
Guadeloupe	33 935,00 €		33 935,00 €
Martinique	29 545,00 €		29 545,00 €
La Réunion	57 170,00 €		57 170,00 €
TOTAL	4 100 000,00 €	400 000,00 €	4 500 000,00 €

Figure 1 : Répartition des subventions pour les associations VPT selon la densité vétérinaire régionale (Source : Instruction technique de la DGAL/SDSPA/2021-195 du 11 mars 2021)

Suite à l'annonce de ce financement, un groupe de travail regroupant le SNVEL, le CNOV et l'AFVAC s'est formé dans le but de réorganiser le dispositif VPT en harmonisant au plan national les associations. S'en est ainsi suivie la mise en place de 12 antennes régionales métropolitaines, trois antennes ultramarines et une fédération nationale qui regroupait, en 2023, plus de 600 équipes vétérinaires

adhérentes, dont 89 en Occitanie. Les subventions ont été distribuées individuellement à chaque région à la suite de la signature d'une convention avec la DRAAF à la fin de l'année 2021, et la mise en fonction des associations a été effective en janvier 2022.



Figure 2 : Carte de présence des associations VPT sur le territoire français en 2024 (Source : <https://veterinairespourtous.fr/nos-antennes/>)

Depuis 2022, les associations VPT déploient leurs actions au travers de quatre grands axes :

- l'aide au financement des soins vétérinaires pour les personnes en difficulté financière ;
- des campagnes de stérilisation et d'identification félines ;
- le dispositif « Solidarité Vétérinaire Ukraine » permettant la prise en charge de l'arrivée massive d'animaux sur le territoire français suite à la crise Ukrainienne ;
- enfin, des actions de terrain au contact des personnes vivant à la rue.

La première ligne d'intervention permet aux **personnes en situation de précarité** de bénéficier du financement des soins vétérinaires de leur animal, selon leur statut et sous conditions de ressources. Après vérification et validation du dossier par les bureaux de VPT, les propriétaires peuvent se voir attribuer des aides financières pour la prise en charge de leur animal. Ainsi, si la personne n'est pas SDF

mais en situation de précarité, alors le modèle de tiers-payant s'applique : elle doit régler un tiers des frais, un autre tiers est pris en charge par le vétérinaire (abandon des honoraires) et l'association rembourse le reste de la facture. Si la personne est SDF, alors elle n'aura rien à régler : le vétérinaire adhérent à VPT abandonne un tiers de ses honoraires et le reste est remboursé au vétérinaire par VPT. Les prises en charge vont des soins préventifs jusqu'à la prise en charge de maladie ou d'accident, en passant par la stérilisation. Depuis 2022, en métropole 5509 demandes d'aide ont été enregistrées, 5978 actes vétérinaires ont été réalisés et 2910 animaux ont été pris en charge. En région Occitanie, 738 demandes d'aide ont été enregistrées pour 613 actes vétérinaires réalisés et 376 animaux pris en charge (Rapport technique et financier de VPT Occitanie, 2024).

Les campagnes de stérilisation et d'identification de chats de particuliers en situation de précarité sont le deuxième axe d'action de la fédération VPT. Elles sont menées deux fois par an depuis 2023, au printemps et à l'automne. Elles ont pour but de lutter contre la reproduction incontrôlée et l'errance féline, tout en sensibilisant aux avantages de la stérilisation et de l'identification. A ce jour, au terme de trois campagnes réalisées et une encore en cours au 11 octobre 2024, l'association VPT Occitanie recense 326 chats identifiés et 504 chats stérilisés grâce à ce soutien (Rapport technique et financier de VPT Occitanie, 2024).

Le dispositif « Solidarité Vétérinaire Ukraine » a été mis en place en mars 2022 dans le but du suivi sanitaire et de la prise en charge des animaux arrivés d'Ukraine avec leurs propriétaires réfugiés. Ce projet a été initié suite à la dérogation d'entrée établie, également en mars 2022, par l'article 32 du règlement (UE) 576/2013. Cette dernière autorise tout réfugié ukrainien à rentrer sur le territoire français avec son animal, sans avoir à répondre aux exigences sanitaires en matière de risque rabique, et sous réserve d'une mise sous surveillance sanitaire de l'animal à son arrivée en France. Le mode de fonctionnement chez le vétérinaire qui assurait le suivi de l'animal immigré est le même que pour la prise en charge d'un animal dont le propriétaire est en situation de précarité. Cependant, dans le cadre du dispositif « Solidarité Vétérinaire Ukraine », un partenariat avec l'association Brigitte Bardot a permis le règlement des tiers restants dus par les réfugiés. Les demandes pour ce projet ont explosé durant l'été 2022, allant jusqu'à saturer les moyens mis en place. Il

a finalement pris fin en décembre 2023 suite à la levée de la dérogation d'entrée en juin 2023. Ce dispositif aura permis, sur l'ensemble de la métropole, le traitement de 4925 dossiers, la prise en charge de 1643 animaux et l'accompagnement de 1241 personnes réfugiées. La participation de la région Occitanie à ce projet représente 678 dossiers traités, pour 230 animaux suivis et 172 propriétaires accompagnés (Rapport technique et financier de VPT Occitanie, 2024).

Enfin, les actions de terrain représentent le dernier axe d'intervention des associations VPT, et sont les opérations au cœur desquelles les travaux de cette thèse s'inscrivent. Les **Unités de Soins Vétérinaires Solidaires** (USVS) ont été développées dans chacune des quatre régions hébergeant une école nationale vétérinaire en France, selon des organisations qui leur sont propres, et sont les actrices de ces interventions sur le terrain. Au travers de l'USVS Occitanie, les étudiants vétérinaires de l'ENVT, sur la base du volontariat, vont dispenser des soins vétérinaires auprès des animaux de personnes à précarité avancée vivant dans la rue. L'objectif de cette action est de lutter contre les épidémies courantes et de permettre l'accès aux premiers soins pour les animaux dont les propriétaires n'ont aucun revenu.

Le principe de fonctionnement est le suivant : un local est mis à disposition par une mairie, une association, etc. et validé par le Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires, il devient le temps d'une demi-journée ou d'une journée le Domicile Professionnel d'Exercice (DPE) temporaire d'un vétérinaire praticien adhérent de VPT Occitanie et bénévole. Un groupe d'étudiants volontaires (max 8 par séance) de l'ENVT accompagnés par un clinicien également bénévole, rejoignent le vétérinaire praticien dans ce local. Sous sa supervision, les étudiants (en position administrative de stagiaires) dispensent des soins vétérinaires préventifs et éventuellement curatifs aux animaux de SDF. Les médicaments, transpondeurs d'identification, passeports sont amenés par le vétérinaire praticien. Le mobilier de consultation (tables) et les instruments de soins (dispositifs à injection, otoscope, microscope, balance, etc.) sont amenés par l'ENVT.

VPT rembourse les frais kilométriques aux intervenants ainsi que les médicaments à leur prix d'achat. De plus, un budget spécifique de 100 000 euros supplémentaire a été alloué aux quatre régions où se trouvent les écoles pour acquérir un véhicule de type camion.

1.2. L'USVS Occitanie, un partenariat fructueux avec l'ENVV

La première séance USVS a eu lieu à la Halte Solidarité à Montpellier le 02/06/2022. Les séances ont été renouvelées tous les mois depuis, à l'exception des mois d'août (fermeture du centre). En décembre 2022, une séance supplémentaire a été initiée à Sète dans les locaux de Solidarité Urgences Sétoises. Depuis, les deux séances ont lieu le troisième jeudi de chaque mois, le matin à Sète, l'après-midi à Montpellier. Trois vétérinaires libéraux bénévoles exerçant dans le département de l'Hérault, adhérents de VPT, assurent à tour de rôle la supervision des séances au cours de l'année universitaire. Au total depuis juin 2022, quatre vétérinaires ont été impliqués.

A Montpellier, les séances se déroulent dans les locaux de la Halte Solidarité (45 quai du Verdanson 34000 Montpellier - Responsable : Monsieur Vincent BARON). La salle Bernard Délicieux est mise à disposition à partir de 12h00. D'une surface de 70 m², elle comporte un point d'eau, une zone d'attente pour les propriétaires et leurs animaux et une sortie séparée. La communication auprès des ayants-droits est assurée par la Halte Solidarité qui diffuse l'information auprès de toutes les associations de la métropole de Montpellier. Au cours de l'année universitaire 2023-2024, l'association Gamelles Pleines a également participé à la communication lors de maraudes. La régularisation des arrivées est assurée par des bénévoles de la Halte Solidarité, et récemment de Gamelles Pleines. La mairie de Montpellier, par la mise à disposition d'agents de la Brigade Capture, a contribué à la mise en place du dispositif la première année, en assurant la sécurisation des séances.

A Sète, les séances ont lieu dans les locaux de la SUS (35 rue Pierre Semard, 34200 Sète - Responsable : Florent LALANNE, Chef de service Pôle Santé et Pôle Veille Sociale), avec l'appui de Mme Maryalis CARMEL, conseillère municipale de Sète en charge des relations et actions avec les associations en lien avec l'environnement et celles en lien avec la protection des animaux. D'une surface plus petite (environ 40 m²), les locaux comportent également un point d'eau, une zone d'attente et permet de recevoir de manière sécurisée des chats. Un arrêté municipal permet de réserver deux places de stationnement en face des locaux le jour de la séance.



Figure 3 : Séance à la Halte Solidarité (Montpellier) de l'USVS de VPT le 17 novembre 2022 (Source : Rapport technique et financier de VPT Occitanie, 2024)

Depuis sa mise en place, l'USVS Occitanie s'est déplacée 25 fois pour effectuer 44 séances, dont 25 à Montpellier et 19 à Sète. Elle a mobilisé 110 étudiants différents et a permis de réaliser 1147 soins sur plus de 516 animaux différents appartenant à 401 propriétaires.

Insérer notre étude dans ce projet permettait donc d'avoir accès à une cohorte numériquement intéressante de chiens de rue, ce qui est plutôt rare pour ce type d'étude. En effet, les précédents travaux menés sur la population canine dite « de la rue » n'excèdent que rarement la centaine d'individus.

1.3. Organisation des sorties

Les vacances de l'USVS, qui se tenaient chaque troisième jeudi du mois, du mois de septembre au mois de juillet, ont été possibles en majeure partie grâce à l'engagement étudiant. Chaque mois une liste d'inscription pour la participation à la sortie était diffusée deux semaines au préalable sur les canaux de communication de l'école. Les étudiants ayant un emploi du temps libre sur la journée ou bénéficiant de l'accord de leurs enseignants pour être libérés ce jour-là avaient donc la possibilité de s'engager pour la sortie. Ainsi, sur l'ensemble des sorties de l'année 2023-2024, 62

étudiants toulousains se sont mobilisés pour cette unité, ce qui correspond à environ 6 étudiants bénévoles par sortie. Il est à relever l'enthousiasme des étudiants toulousains pour ce projet, le recrutement se faisant toujours de façon aisée, hormis pendant les périodes d'examens ou de vacances.

2. Récolte des données

2.1. Mise en place d'une fiche de consultation

Les données de cette étude ont été récoltées lors des sorties mensuelles entre septembre 2023 et juillet 2024 à l'aide d'une fiche de consultation figurant en Annexe 1. Ce document est issu d'une fiche initiale, utilisée dès les premières vacances de l'USVS et complétée d'un questionnaire permettant de collecter les données spécifiques de cette étude. La saisie, au départ manuelle, a été informatisée en janvier 2024. La fiche comporte trois parties :

- informations relatives au détenteur de l'animal ;
- informations relatives à l'animal → sexe, âge, race, note d'état corporel, statut vaccinal/traitements antiparasitaires et motif de consultation ;
- produits administrés et délivrés → vaccins, antiparasitaires, médicaments, transpondeurs d'identification et passeports.

Un dernier item concernant la réalisation d'un prélèvement de selles vient compléter ce document.

2.2. Prélèvement de selles

Afin d'évaluer la fréquence des infestations par des vers intestinaux, des examens coproscopiques ont été réalisés. Les chiens étaient prélevés, quand cela était possible, lors de leur première visite. Après avoir obtenu l'accord des propriétaires, les fèces présentes dans le rectum du chien étaient collectées par toucher rectal. Les selles étaient stockées au froid positif dans des pots individuels datés et identifiés jusqu'à réalisation des examens, dans un délai maximal de 48 heures.

2.3. Réalisation des coproscopies

Les examens coproscopiques ont été effectués par flottation à partir d'un gramme de selles et une solution saline à saturation ($d=1,200$ à température ambiante) à l'aide des dispositifs Ovassay®. Le temps de flottation a été de 10 minutes.

II - Résultats - Discussion

A la suite des 22 séances de l'année 2023-2024, 609 consultations ont été réalisées avec l'admission de 40 chats et 292 chiens différents. Seuls les chiens ont été retenus pour l'étude.

1. L'âge

L'âge moyen des animaux vus en consultation est de 3,8 ans. Les classes d'âge les plus majoritairement représentées sont celles des chiens ayant 5 ans et moins, avec une représentation égale de 35,3 % pour le sous-groupe [< 1 an] et le sous-groupe [1-5 ans].

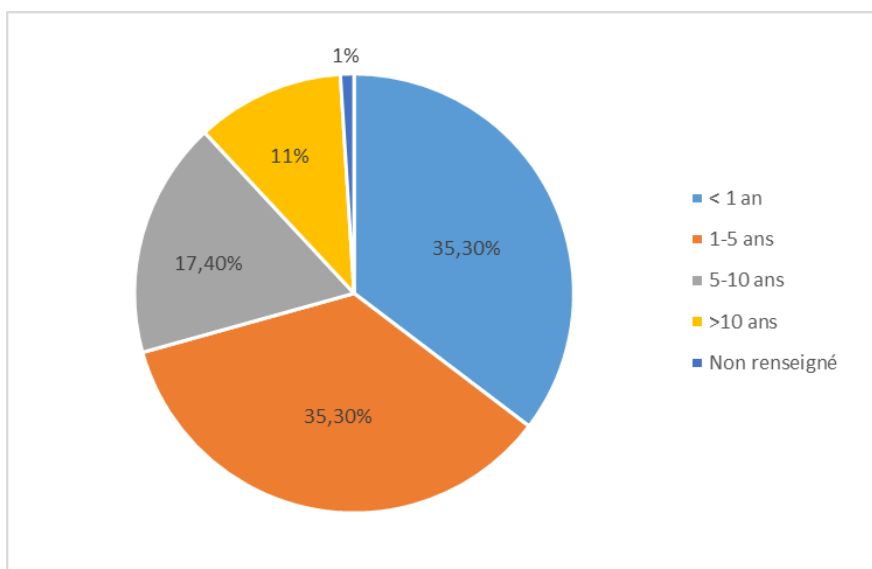


Figure 4 : Répartition des tranches d'âge des chiens rencontrés dans l'étude

La proportion de chiots peut être corrélée avec la fréquence régulière des portées dans la rue et donc la présence constante de jeunes chiens parmi la population de SDF. En effet, nous développerons dans le paragraphe suivant que la stérilisation

n'est pas une pratique courante parmi les chiens de rue. Les saillies, voulues ou non voulues, sont donc nombreuses, comme les portées qui vont avec. De plus, le contexte sanitaire dans lequel évoluent ces jeunes animaux étant favorable aux épidémies et les propriétaires y étant sensibles, ces derniers portent une attention particulière aux premiers vaccins. Cela peut expliquer leur représentation importante au sein de la cohorte.

La part de chiens appartenant à la tranche d'âge que l'on pourrait qualifier de « sénior » est moins importante avec 32 chiens sur 292 (11%) ayant plus de 10 ans. Plusieurs hypothèses concernant cette différence de répartition sont envisageables. En effet, le quotidien de la rue n'est pas un quotidien facile que ce soit pour les chiens comme pour leur propriétaire, entre alimentation hétérogène et incertaine, aléas climatiques, déplacements quotidiens, exposition à de potentielles substances illicites, etc. Il est ainsi décrit que l'espérance de vie des hommes vivant à la rue est réduite (Garnier-Muller, citée par Riquet, 2014) et il semble possible d'extrapoler cette idée à la population canine qui les accompagne. De plus, la majorité des consultations étant consacrées à la vaccination, il est aussi envisageable que les propriétaires de chiens âgés y soient moins sensibles, ce qui expliquerait leur faible représentation au sein de notre cohorte. Ainsi, M., propriétaire de trois chiens, dont deux inclus dans l'étude annonçait lors d'une consultation à Montpellier : *“ Moi, ma vieille [chienne] je l'amène pas. Les vaccins elle en a plus besoin, c'est plus embêtant pour elle de venir ici, de voir tous ces chiens.”*

2. Le sexe

Parmi les 292 chiens, la part de mâles et de femelles est sensiblement égale (150 mâles et 142 femelles). C. Garreau-Dupin, en 2015 relevait une représentation deux fois supérieure des chiens mâles par rapport aux femelles dans sa cohorte. Les arguments avancés pour le choix du chien en fonction de son sexe étaient alors un caractère plus dominant de l'animal, une maîtrise simplifiée des mâles par rapport aux femelles (chaleurs, portées) et un relationnel particulier entre propriétaire masculin et chien mâle (Garreau-Dupin, 2015). Bien que les résultats relatifs au sex-ratio obtenus dans la présente étude diffèrent, ils s'accordent au sujet de la stérilisation. En effet, seuls 55 chiens sur les 292 (18.8%) étaient stérilisés au sein de la cohorte suivie, soit 13.3% des chiens mâles et 24.7% des femelles.

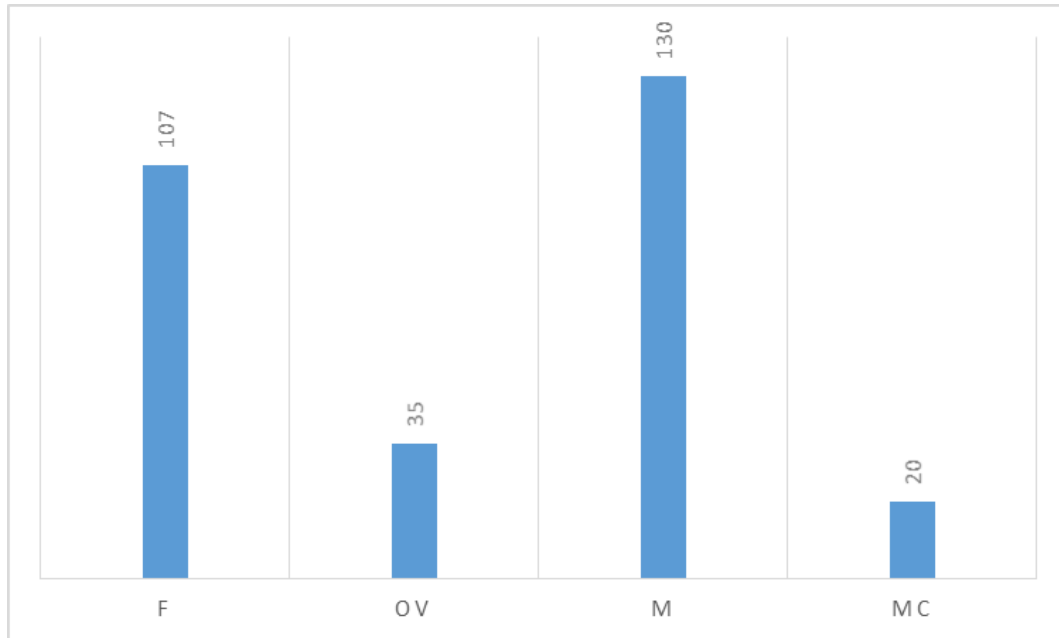


Figure 5 : Représentation du nombre de chiens rencontrés dans l'étude selon leur sexe (F = femelle entière, OV = femelle stérilisée, M = mâle entier, MC = mâle castré)

Dans son travail, qui regroupe les informations de 38 chiens pour 33 propriétaires, C. Garreau-Dupin ne recense que trois chiens stérilisés. Elle explique cette part anecdotique d'animaux stérilisés par diverses raisons. Ainsi, au cours de ses entretiens avec les propriétaires SDF, il revient dans presque 50 % des cas que la première motivation de la non-stérilisation est la volonté de conservation du chien et de son état naturel. Les propriétaires avançant cet argument ont souvent une vision très négative de cet acte chirurgical qui serait une atteinte directe à l'animal, assimilable à un acte de maltraitance ou de mutilation. La deuxième raison soulevée est la volonté de reproduction de l'animal. En effet, nous avons vu précédemment que le concept de filiation canine était valorisé dans le contexte de la rue où la création d'une famille, selon la définition conventionnelle, semble plus compliquée. Ainsi, il n'est pas rare que les propriétaires souhaitent obtenir au moins une portée avant d'envisager la stérilisation de leur animal. D'autres justifications sont avancées de façon plus disparate par les SDF interrogés : réelle utilité, animal trop jeune, coût élevé, risque de douleur, mauvaise perception parmi la communauté de SDF (Garreau-Dupin, 2015).

Il est donc possible d'en conclure que la représentation de la stérilisation reste encore très péjorative au sein de ces individus et qu'à l'inverse de la population

générale, qui y est bien sensibilisée, les propriétaires vivant à la rue restent méfiants vis à vis de cette pratique chirurgicale : «*Ça ne se fait pas dans la rue*» annonçait ainsi une SDF interrogée (Garreau-Dupin, 2015).

3. Le type racial

La majorité des chiens inclus dans l'étude sont des chiens de type croisé. 68,5% sont issus d'un croisement entre des races différentes voire, d'un croisement remontant sur plusieurs générations. Cette représentation importante de chiens au pedigree non reconnu est révélatrice de la moindre maîtrise de la reproduction canine dans le contexte de la rue mais, également, de la rusticité des animaux examinés.

En effet, les chiens dit « croisés » sont réputés pour avoir un bon état de santé de façon plus pérenne que les chiens pure race. Ainsi, si le choix du propriétaire de s'orienter vers un chien croisé peut s'expliquer par des raisons financières, l'acquisition d'un chien dit de pure race étant souvent onéreuse et entraînant parfois des frais plus élevés au quotidien (alimentation, entretien, vétérinaire), cela peut donc également être une volonté (Blanchard, 2013). Certains croisements sont ainsi réfléchis afin de sélectionner des caractères comportementaux ou morphologiques favorisés par ces propriétaires marginaux.

Les critères de choix mis en avant par les propriétaires vivant à la rue lors de l'acquisition de leur compagnon sont le physique, particulièrement la taille, et le comportement (Garreau-Dupin, 2015). Durant notre étude, 49 races ont été citées concernant les origines des chiens rencontrés (Annexe 2). Il ressort que les races les plus fréquemment citées dans les croisements rencontrés sont les races de type berger (berger belge Malinois, Beauceron, berger allemand), le retriever du Labrador et l'American Staffordshire terrier. Parmi les 92 chiens annoncés comme pure race, c'est également l'American Staffordshire terrier et le berger belge Malinois qui sont les plus représentés, avec respectivement 12 et 9 individus.

Allant de 43 cm au garrot pour l'American Stafforshire terrier à 65 cm pour le Beauceron, ces chiens sont donc majoritairement des chiens de moyen à grand format (Société Canine, 2023). Ils se rassemblent également par leur robustesse et leur rusticité, qualités qui sont de réels atouts pour la vie difficile de l'errance. Les chiens de type berger sont réputés pour leur construction solide, leur puissance et leur vigilance qui en font d'excellents chiens de garde, de défense et de travail. L'American

Stafforshire terrier est, quant à lui, valorisé pour ses capacités de gardiennage et ses qualités de chien de compagnie. Enfin, le retriever du Labrador est un chien reconnu pour son caractère exceptionnel : doux, gentil et attentionné, c'est le chien de compagnie par excellence. Ses nombreuses qualités en font également un très bon chien de travail.

Ces races regroupent donc des qualités intéressantes pour accompagner les populations SDF dans leur quotidien éprouvant et leurs utilisations sont adaptées pour répondre à leurs besoins en termes de compagnie, de garde et de protection.

Malgré le polymorphisme génétique évident, la population canine étudiée comporte tout de même une certaine homogénéité de format. En effet, les chiens adultes (> 1 an) peuvent être regroupés en sous-classes de gabarit similaire.

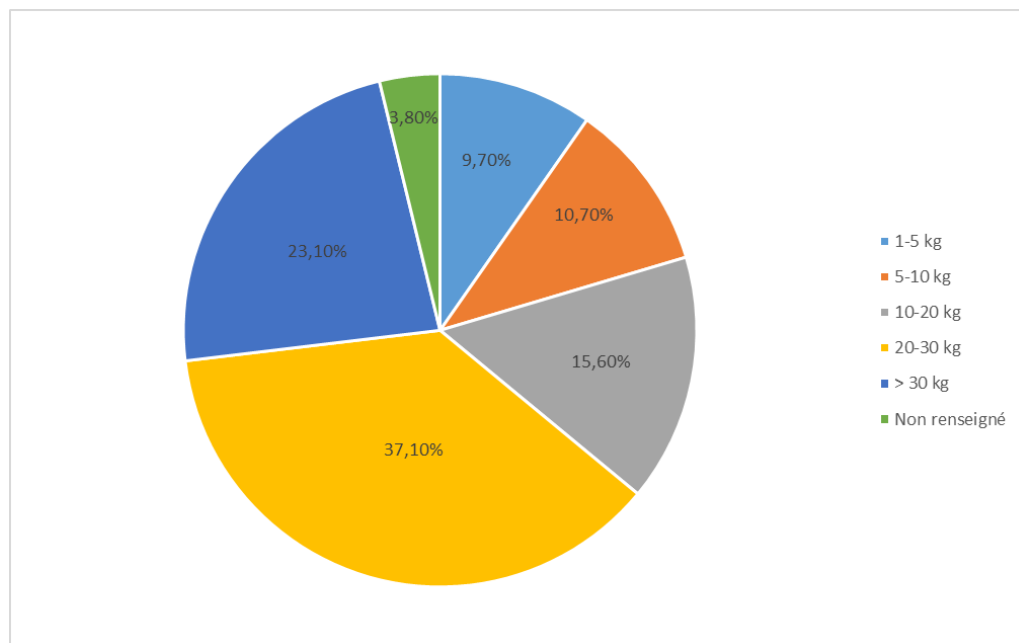


Figure 6 : Représentation selon la catégorie de poids des chiens adultes (> 1 an) rencontrés dans l'étude

Soixante p. cent des chiens adultes examinés avaient un poids supérieur à 20 kg, avec une médiane situées à 23,7 kg (min = 1,95 kg ; max = 44,2 kg). Comme indiqué précédemment, les chiens de gabarit important sont favorisés par les personnes SDF pour leur prestance et pour les sentiments de protection qu'ils véhiculent.

Cependant, ces grands modèles de canidés sont parfois des freins plus importants pour le quotidien de leur propriétaire que des chiens au format plus réduit :

accès au transport limité aux chiens contenus dans un sac, refus dans un logement par manque de place, etc. De plus, l'entretien de ces chiens est plus coûteux que celui de chiens de plus petit format puisqu'ils nécessitent des quantités de nourriture plus importantes, leurs frais vétérinaires sont plus élevés, etc.

4. Le nombre de chiens par détenteur

Comme évoqué en première partie, la compagnie canine se matérialise parfois comme un frein dans le quotidien des individus en situation de précarité. La multiplication d'animaux par propriétaire potentialise les arguments mis en avant pour le rejet de l'animal, accentuant la difficulté d'inclusion du propriétaire SDF.

Les 292 chiens inclus dans l'étude appartenaient à 220 propriétaires différents, soit 1.2 chien par détenteur. Parmi eux, 165 SDF (75%) possédaient un seul chien, 42 (19%) possédaient deux chiens, neuf (4%) possédaient trois chiens et quatre (2%) possédaient quatre chiens.

5. La Note d'Etat Corporel (NEC)

L'état corporel des chiens rencontrés a été évalué selon l'échelle de Laflamme, établie en 1997 (Laflamme, 1997). Cette échelle, divisée en 9 catégories, est une méthode internationale permettant d'évaluer l'indice de condition corporelle du chien en combinant examen visuel et palpation de l'animal. Le document émis par la WSAVA en 2013 qui définit les critères de classification qui ont été appliqués pour l'établissement de cette évaluation est consultable en Annexe 3.

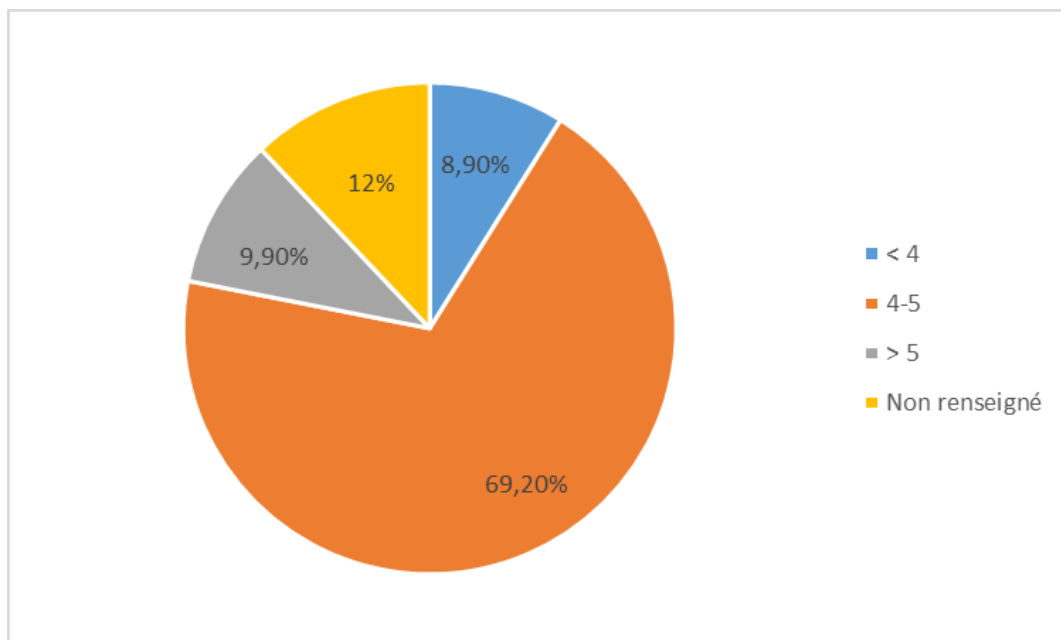


Figure 7 : Représentation de la NEC des chiens rencontrés dans l'étude

Il apparaît ainsi que la majorité des chiens rencontrés ont une condition corporelle optimale puisque 69,2 % ont une NEC évaluée entre 4 et 5. Le score corporel moyen obtenu est de 4,5/9, soit le score idéal.

Les chiens que l'on pourrait qualifier de maigres ou très maigres représentent seulement 8,9 % des chiens examinés, avec deux chiens estimés à 2/9 et un chien estimé à 1/9. Différentes hypothèses sont possibles pour expliquer l'état corporel de ces animaux dont la masse grasseuse est faible à très faible. La malnutrition est une première cause envisageable, particulièrement dans un contexte où les propriétaires ont parfois du mal, eux-mêmes, à se nourrir. L'activité importante de certains chiens qui suivent leur propriétaire dans leurs multiples déplacements explique également les profils affinés que nous avons pu rencontrer. Enfin, le parasitisme possible et certaines maladies peuvent aussi être responsables d'un score corporel dégradé et cela, dû à une faible médicalisation du chien. Sparky, un chien de 8 ans dont la NEC a été évaluée à 2, a ainsi été finalement euthanasié en raison d'un très mauvais état général, conséquence probable d'une maladie systémique qui n'a pas pu être investiguée.

9,9 % des chiens examinés sont au contraire en surpoids et parmi eux, quatre peuvent être qualifiés d'obèses avec une NEC supérieure à 8 (Chun et al. 2019). L'alimentation semble être l'explication principale de cette anomalie observée chez

certain canidés (Garreau-Dupin, 2015). En effet, nombreuses sont les personnes vivant à la rue à partager, voire à donner en intégralité, leur repas à leur compagnon. Ainsi, en plus des croquettes standard, il n'est pas rare que les chiens de SDF se retrouvent avec des rations déséquilibrées et riches en calories. De plus, certains chiens de rue ne se dépensent que très peu, du fait de la sédentarité de leur maître.

6. Le pays d'origine

Avec la récente accentuation de la crise migratoire depuis 2015 et les problématiques conflictuelles actuelles, notamment en Ukraine, les flux migratoires entrant sur le territoire français sont importants. Ainsi, sur l'année 2020, l'INSEE estimait que le solde migratoire s'estimait à + 160 000 personnes (INSEE, 2020). M. Manuel Domergue, directeur des études de la FAP, évoque dans la séance parlementaire du 17 janvier 2024, que la carence dans l'accueil des migrants est une cause majeure structurelle du sans-domicilisme⁸. Alors si la présence de personnes d'origine étrangère est indéniable parmi les personnes vivant à la rue, il semble pertinent de se poser la question quant aux animaux qui les accompagnent. D'où viennent-ils ? Ont-ils été adoptés en France ou ont-ils traversé des frontières aux côtés de leur propriétaire ?

La grande majorité des animaux inclus sont des animaux d'origine française. En effet, 85,3 % des canidés sont nés sur le territoire français métropolitain et seulement 3,1 % sont d'origine étrangère. Les 11,6 % restants correspondent aux animaux dont la fiche de consultation a été complétée de façon partielle et pour lesquelles l'information est manquante.

Parmi les chiens nés à l'extérieur du territoire français métropolitain, nous retrouvons 9 animaux qui ont chacun une origine différente : Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Espagne, Ex Yougoslavie, Ile de la Réunion, Pologne, République tchèque et Russie. Parmi ces neuf pays, trois ont signalé des cas de rage depuis janvier 2022 : la Biélorussie, la Pologne et la Russie (Liste des pays ayant signalé des cas de rage

⁸ Consultable à l'adresse : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2023-2024/deuxieme-seance-du-mercredi-17-janvier-2024>

depuis janvier 2022 établie par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire consultable en Annexe 5).

La France étant un pays indemne de rage, il existe une politique sanitaire concernant l'entrée d'animaux étranger sur le territoire, régie par le règlement UE 576/2013 du Parlement Européen. Ce dernier exige au minimum une identification de l'animal et une vaccination antirabique en cours de validité. Le non-respect de ces prescriptions entraîne des amendes et la mise en place de protocoles d'analyse de risque de la part de la Direction Départementale de la (Cohésion Sociale) et de la Protection des Populations (DD(CS)PP). Suite à la qualification du risque comme quasi-nul, faible ou élevé, des mesures sont mises en place : mise sous surveillance de l'animal, retour obligatoire dans le pays d'origine ou euthanasie en dernier recours (Vezzoli, 2017). Durant l'année 2023-2024, deux cas d'importation illégale (provenance Russie et Biélorussie) ont été identifiés en mai 2024 à Montpellier. La DDPP de l'Hérault a immédiatement été contactée afin de lancer les procédures.

Au cours de la période de l'étude, 123 identifications par transpondeur électronique ont été réalisées. Lors de la saisie au Fichier National I-CAD, la mention «identifié par VPT Occitanie» est systématiquement rajoutée dans la fiche du détenteur, permettant ainsi à la police ou à la fourrière d'identifier d'emblée que l'animal appartient à un SDF et de fait, de contacter également les travailleurs sociaux pour retrouver le maître. 131 passeports ont également été délivrés, le plus souvent à la demande du propriétaire souhaitant voyager vers l'Espagne ou suite à la perte du passeport précédent.

7. Le statut sanitaire à l'admission

Concernant le statut vaccinal des chiens rencontrés, nous avons pris en considération les cours dispensés à l'ENVT en vaccinologie en deuxième année dans l'Unité d'Enseignement « Immunologie et Vaccinologie ». Nous avons ainsi considéré comme « à jour de ses vaccins », un chien ayant reçu correctement une primovaccination complète suivie des rappels nécessaires pour les vaccinations dites essentielles : maladie de Carré, hépatite de Rubarth, parvovirose et leptospirose. Le protocole de vaccination des valences essentielles est consultable en Annexe 6.

D'après l'ESCAPP⁹ (European Scientific Counsel Companion Animal Parasites), les chiens de rue peuvent être rangés dans la catégorie C de leur guide de vermifugation individuelle (Annexe 7). Cette catégorie rassemble les chiens ayant «accès à l'extérieur et à un contact direct avec les parcs, les bacs à sable, les terrains de jeux et d'autres chiens» et ayant «une propension à manger "n'importe quoi"». Les recommandations de l'ESCAPP indiquent un traitement trimestriel à mensuel contre les nématodes et les cestodes. Concernant le traitement contre les parasites externes, l'ESCAPP recommande un traitement régulier avec un renouvellement à intervalle fixe selon les produits utilisés : tous les mois pour les pipettes et certains comprimés, tous les trois mois pour certains comprimés ou tous les six mois pour certains colliers.

Nous avons donc considéré comme «à jour de ses traitements antiparasitaires», un chien ayant reçu un traitement contre les parasite externes et un vermifuge dans les trois mois précédant sa visite ou un chien ayant reçu un vermifuge dans les trois mois précédant sa visite et portant un collier depuis moins de six mois.

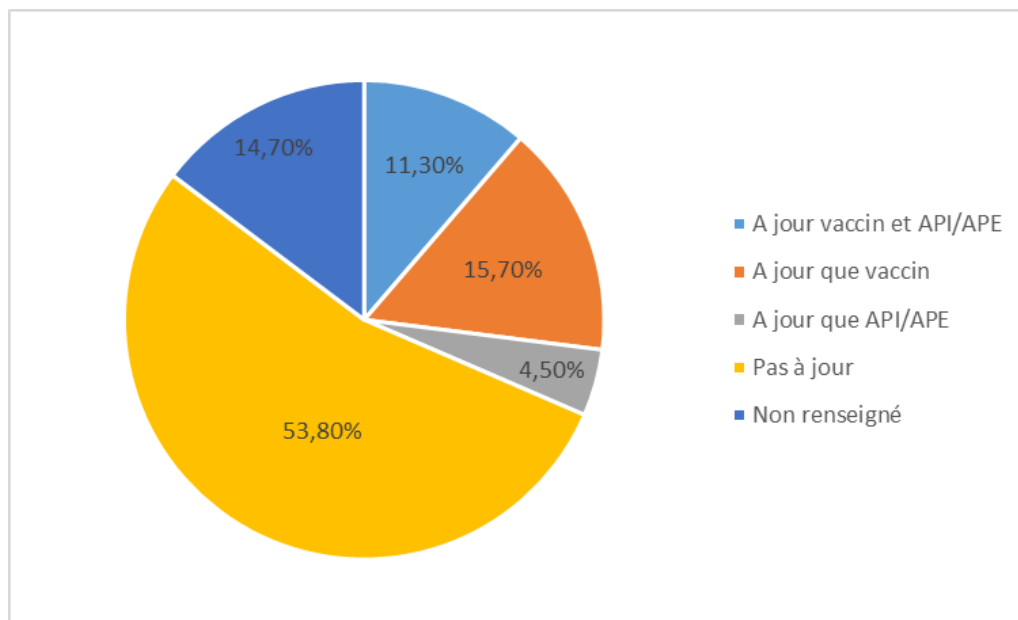


Figure 8 : Représentation du statut sanitaire des chiens rencontrés dans l'étude à l'admission

Ces résultats mettent en lumière l'importance du dispositif de médecine vétérinaire préventive, tel que celui de l'USVS, puisque plus de 50% des chiens

⁹ Consultable à l'adresse : <https://www.esccap.fr>

examinés en consultation n'étaient pas à jour de leurs vaccins, ni de leurs traitements antiparasitaires. Or, dans le contexte de la rue, les animaux sont soumis à des risques sanitaires importants de par leurs contacts répétés avec des congénères. Le risque parasitaire, viral ou bactérien peut donc être considéré comme supérieur pour ces individus et rend la prise en charge préventive d'autant plus importante. Les propriétaires vivant à la rue sont ainsi nombreux à avoir déjà perdu un chien ou à connaître des personnes dont l'animal est décédé des suites d'une de ces maladies (Garreau-Dupin, 2015). Dans sa thèse, S. Plourin met également en évidence que les chiens d'individus SDF sont significativement plus parasités que les chiens venant en consultation à l'ENVT ($p < 0,05$) (Plourin, 2013).

Ce manque de traitement préventif peut s'expliquer par un manque de moyens et d'informations. En effet, sans dispositif adapté ou vétérinaire conciliant, les individus en situation de grande précarité ont difficilement accès aux informations et aux médicaments nécessaires pour la prise en charge préventive idéale de leur compagnon. De plus, l'observance des traitements peut parfois être compliquée à suivre dans le quotidien de la rue.

Cependant, si les animaux dont la prise en charge est complète et idéale ne représentent qu'une part faible de notre cohorte, nous pouvons relever que 31,5 % des chiens que nous avons rencontrés ont bénéficié d'un suivi vétérinaire récent (< 1 an). En effet, environ $\frac{1}{3}$ de la cohorte est à jour soit des traitements antiparasitaires, soit des vaccinations, voire des deux. Cela témoigne d'une sensibilité à la santé de leur animal tout de même présente chez ces propriétaires.

8. Le parasitisme

Parmi les animaux rencontrés, 18 (6.2%) hébergeaient des parasites externes (puces ou tiques) ou des traces de parasites externes (crottes de puces).

96 examens coproscopiques ont été réalisés et parmi eux, seuls huit (8.3%) étaient positifs :

- *Toxocara canis* : 4 chiens
- Strongles (*Ankylostoma caninum* - *Uncinaria*) : 3 chiens
- *Trichuris vulpis* : 1 chien

Parmi les huit prélèvements positifs, sept provenaient de chiots (87.5%) et six provenaient de chiens non vermifugés (75%) (Annexe 9).

Ainsi, il semblerait que les chiens examinés soient faiblement infestés. Or, ces résultats restent à interpréter en prenant en considération les limites de réalisation de notre étude. En effet, nous avons été confrontés à différentes problématiques dès la phase de prélèvements, ce qui ne nous a pas permis de prélevés l'ensemble des chiens rencontrés : refus des propriétaires de l'examen (2 propriétaires), prélèvement irréalisable sur des animaux trop petits en taille ou trop remuant, ampoule rectale vide. De plus, la quantité de selles recommandée pour la réalisation de coproscopie, équivalente à 1 gramme afin de réaliser un examen probant (Beugnet et al., 2021), n'a pu être atteinte que pour 39 coproscopies sur 96. L'ESCCAP conseille également une analyse à partir de plusieurs échantillons récupérés sur 24 heures. L'objectif est de limiter les faux-négatifs dus aux excréments intermittentes des parasites et aux périodes dites "muettes". Malheureusement, le contexte de notre étude ne nous a permis de n'avoir recours qu'aux touchers rectaux pour récupérer des échantillons uniques.

9. Bilan clinique

S'ils s'avèrent que la plupart des consultations effectuées étaient des consultations de médecine préventive centrées sur des actes d'identification, de vaccination et de déparasitage, certains chiens ont été admis également, voire uniquement, pour d'autres motifs. Ainsi, 14% des consultations réalisées ont été motivées pour des raisons autres que de la prévention et elles concernent 65 chiens différents, soit 22 % de la cohorte.

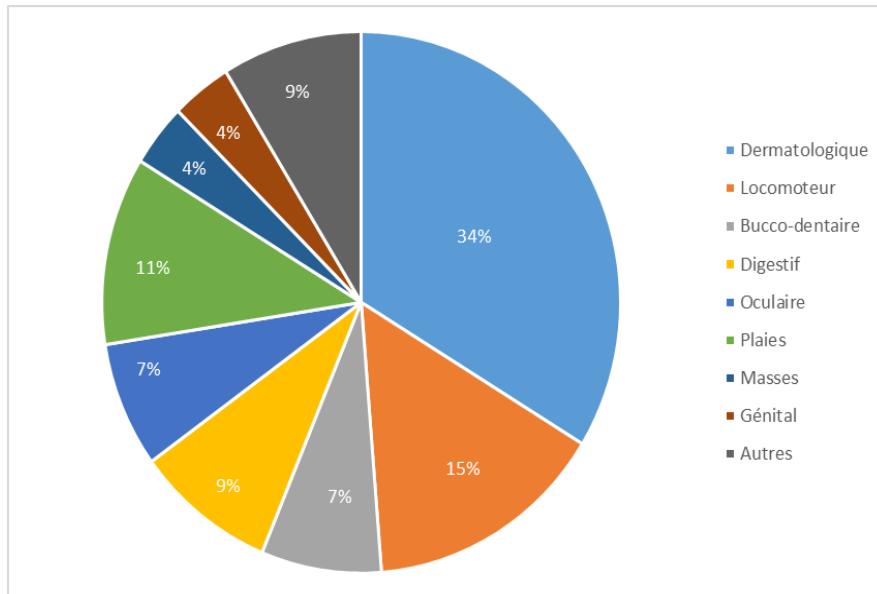


Figure 9 : Répartition des types d'anomalies mises en évidence chez les chiens de l'étude

Il apparaît ainsi que les anomalies dermatologiques sont les principales anomalies rencontrées. Il s'agissait majoritairement de dermatoses prurigineuses (ectoparasites, allergie aux piqûres de puces, moins souvent dermatite atopique). Plusieurs cas d'otites externes ont également été identifiés (8 chiens sur 65).

Les problèmes locomoteurs sont les deuxièmes types de problèmes les plus rencontrés. Plusieurs boiteries ont ainsi été mises en évidence avec des causes diverses : arthrose, abrasions et plaies des coussinets, fracture d'un doigt, rupture du ligament croisé antérieur et parfois sans origine identifiée. Ces chiens sont souvent des animaux qui marchent beaucoup. Ce mode de vie peut donc expliquer la représentation importante des problèmes de locomotions au sein de notre échantillon.

Enfin, les plaies représentent la troisième anomalie la plus souvent mise en évidence. Des altercations avec d'autres chiens ou des plaies par coupure sont souvent à l'origine de ces blessures.

Seul deux animaux avaient un état général vraiment très dégradé ayant abouti à une euthanasie : un Yorkshire terrier de 15 ans, fortement déshydraté, avec un abdomen penduleux et des plaques alopeciques évoquant une dysendocrinie ou un processus cancéreux et un croisé Beauceron de 8 ans, déshydraté avec un fort prurit.

En bilan, 86 % des consultations réalisées étaient des consultations de médecine préventive et concernaient des chiens dont l'examen clinique ne révélait aucune anomalie notable. Ainsi, malgré le contexte difficile dans lequel évoluent ces animaux, leur bilan de santé reste globalement très bon.

Partie III

Bilan et perspectives du dispositif USVS

Le déploiement de l'USVS Occitanie pendant plus de deux années à Montpellier et à Sète a donné entière satisfaction à toutes les parties prenantes : SDF ayant-droits, associations et collectivités locales, étudiants et vétérinaires bénévoles de VPT et a permis de dispenser des soins à un grand nombre d'animaux. La pérennisation, mieux la poursuite du déploiement, d'un tel dispositif apparaît dès lors totalement souhaitable. Néanmoins, les USVS sont très fragiles et leur maintien s'annonce délicat.

I - Le financement

Si les ayant-droits bénéficient de la gratuité des soins, les frais de fonctionnement des USVS sont conséquents. Pour l'exercice comptable 2023, 22 interventions ont été réalisées (11 à Sète, 11 à Montpellier) pour un total de 524 animaux, soit 48 animaux par journée. Les dépenses de médicaments, passeports et transpondeurs (hors frais de déplacement) se sont élevées à 11 790 €, soit 22.50 € par animal. En incluant les frais kilométriques des bénévoles et le déplacement depuis Toulouse, le coût d'une séance en 2023 était d'environ 1350 euros. En 2024, une augmentation très significative de la fréquentation (+35%) a été observée pour aboutir à une moyenne de 65 animaux par journée d'intervention (de janvier à juillet). Sur cette base, le budget annuel de fonctionnement pour les interventions à Sète et Montpellier peut être estimé à près de 20 000 €.

Si la subvention allouée depuis 2021 dans le cadre du Plan France Relance a permis d'initier confortablement le dispositif USVS, il s'agit désormais de trouver d'autres sources de financements permettant la pérennisation du projet. Ainsi, VPT s'est munie récemment d'un fond de dotation qui devrait à terme permettre de

pérenniser son modèle solidaire. Les municipalités concernées et/ou la Région vont également être sollicitées pour aider à maintenir le dispositif.

II - Le bénévolat

Bien que l'engagement bénévole ait été le moteur du déroulement de l'USVS Occitanie, le recrutement des vétérinaires bénévoles référents accompagnant chaque vacation n'a pas toujours été simple. Ce rôle d'encadrant consiste en une mission bénévole et comme tout engagement solidaire, il existe certains freins à cet élan solidaire.

De façon générale, la première limite est une limite qui pourrait être qualifiée de conjoncturelle. En effet, nos sociétés contemporaines sont des milieux où l'engagement collectif peine à se valoriser, et ce, quel qu'en soit le domaine. Les individus sont ainsi parfois plus enclins à privilégier des activités personnelles, laissant moins de place pour des actions bénévoles qui ne génèrent pas de bénéfices directs, qu'ils soient personnels ou professionnels. Cette tendance croissante de la culture du « chacun pour soi » complique les recrutements et la fidélisation des volontaires dans toutes les associations. De plus, les périodes de crise, telle que la récente pandémie de la COVID 19, sont des phases de tensions économique et sociale importantes : les personnes ont en effet moins de temps à consacrer à des activités non rémunérées lorsqu'elles font face à des difficultés financières ou à une insécurité professionnelle.

Ainsi, une étude réalisée en 2022 par France Bénévolat et l'IFOP (French Public Opinion Institute) au sujet de l'évolution de l'engagement associatif depuis 2010 met en avant une accélération de la diminution de l'engagement bénévole qui s'esquisse depuis 2016. En effet, le taux d'engagement associatif est passé de 25 % à 20 % entre 2016 et 2022. Le manque de temps et la volonté de penser plus à soi et aux siens sont parmi les principales raisons citées en cas d'abandon associatif.

Plus particulièrement dans la situation de l'USVS, des facteurs organisationnels peuvent également freiner la mobilisation vétérinaire bénévole. En effet, les règles ordinales ne rendent possible l'établissement d'un DPE provisoire qu'à la demande d'un vétérinaire libéral. Il n'est ainsi pas possible pour un vétérinaire salarié de venir sur son temps libre et de la même façon, un vétérinaire retraité ne peut se mobiliser au sein de l'USVS en y engageant sa responsabilité.

III – Les associations au service des démunis et les collectivités locales/territoriales

Piliers incontournables dans la réussite d'un tel projet, les associations en charge des démunis sont à la fois lieux d'accueil des séances, coordinatrices et en charge de la communication.

Au travers de divers entretiens téléphoniques avec les collectivités locales qui ont participé à la réalisation de ce projet, il en ressort un enthousiasme énorme et univoque vis-à-vis de ces consultations solidaires. Précieuses d'un point de vue sanitaire, les vacations vétérinaires bénévoles ont également un impact social important qui n'a pas échappé aux équipes de travailleurs sociaux. Fabrice Valantin, directeur de l'association SUS à Sète, rapporte ainsi : *«Les jours de consultations vétérinaires, nous voyons des gens qui ne fréquentent pas l'Accueil de Jour habituellement. Des gens en provenance de Frontignan font le déplacement ces jours-là, bénéficiant par la même occasion des autres services que nous pouvons leur proposer [petit déjeuner, accès internet, domiciliation postale].»*

Grandement satisfaites du déroulé de ces séances et conscientes de leurs multiples bénéfices, l'ensemble des associations impliquées ont ainsi toutes, sans exception, exprimé leur volonté de mobiliser des fonds de leurs propres moyens afin de permettre la reprise des sorties de l'USVS. A titre illustratif de leur soutien, les associations sétoises ont mobilisé leurs bureaux et leur municipalité, permettant la rédaction de lettres d'appui au projet par le Directeur de l'Accueil de Jour et par leur Maire. Ces lettres ont été adressées à la Fédération nationale de VPT.

IV – L'implication étudiante

Jusqu'à présent, la participation des étudiants vétérinaires toulousains au projet de l'USVS a été entièrement volontaire et encadrée par la signature d'une convention de stage établie entre l'ENVT et le vétérinaire référent pour chaque séance. Cet élan solidaire ne peut se faire que sur leur temps libre (semaine de travail personnel,

vacances) ou si les enseignants responsables des enseignements prévus le jour de la vacation acceptent de les libérer.

La motivation initiale de VPT à déployer les USVS dans les quatre régions où figure une école vétérinaire reposait sur la volonté des fondateurs du projet d'insérer ces séances face à un public particulier dans le parcours de formation vétérinaire. Au vu de l'engouement généré par ces séances, et grâce à la maturation du projet, il est sans doute temps désormais de proposer d'insérer ces vacations dans les rotations cliniques, plus particulièrement en médecine préventive. Les étudiants de VetAgro Sup ont participé à un projet similaire (Projet Balto) intégré à la rotation de « Pratique générale » durant l'année 2022-2023. Les étudiants ayant participé à cette rotation sont nombreux à soutenir les multiples bénéfices de cette journée dans leur apprentissage (Alkan, 2023) :

- possibilité de pratiquer la médecine vétérinaire de façon « concrète » avec un sentiment d'utilité ;
- enrichissement personnel au travers du soutien apporté à un type de public inhabituel ;
- meilleure appréhension du rôle du vétérinaire et de sa dimension sociale ;
- gain en aisance pour mener une consultation de médecine préventive/de première intention ;
- amélioration de la communication avec le propriétaire.

Déjà en place dans les écoles vétérinaires d'Alfort et de Nantes, le développement d'une association étudiante VPT Junior pourrait également être une piste à envisager. L'organisation d'un groupement de la sorte pourrait permettre des levées de fonds au travers du développement de projets multiples et de l'organisation d'évènements étudiants. De plus, cela pourrait être un cadre au sein duquel des conférences autour du sujet de la médecine solidaire et de son intérêt pourraient être organisées.

V – Etendre le déploiement

L'USVS de VPT Occitanie a été d'abord mise en place à Montpellier en raison de la forte demande par les associations locales et le fait que dans le passé, des actions similaires avaient été entreprises. Si la réussite du projet est indéniable, il n'en

reste pas moins que l'éloignement géographique (cinq heures de trajet minimum par séance) a un coût, est chronophage (15 heures) et est source de fatigue.

D'autres villes sont demandeuses : Perpignan, Tarbes. Il est à espérer que le dispositif pourra sans tarder être également déployé sur l'agglomération toulousaine, ce qui permettrait d'optimiser les ressources humaines et financières.

Conclusion

Duo souvent indissociable, le SDF et son chien font partie de nos paysages citadins quotidiens. Marqués par l'exclusion sociale dont ils sont victimes, nous avons pu constater au travers de ce travail qu'il était difficile de lever le voile de l'invisibilité sur ce binôme à la relation pour autant remarquable. Pour de nombreux SDF, ce compagnonnage canin représente un réel partenariat dans une vie quotidienne parfois compliquée, un soutien émotionnel et une importante source de réconfort. Le chien s'incarne souvent comme le dernier lien solide et de confiance entre son propriétaire et un être vivant. Impliquant des responsabilités, la compagnie de l'animal responsabilise et motive ces populations désœuvrées. Cependant, malgré l'importance fondamentale de cette relation, elle est encore parfois montrée du doigt et utilisée dans l'argumentaire du rejet des personnes à la rue. Le chien et tous les bénéfices de sa compagnie ne sont donc pas sans prix, s'incarnant comme un frein pour le maître et sa réinsertion.

Les institutions sociales ont de plus en plus conscience de la valeur de ce duo Homme-Chien et de l'importance d'inclure l'animal dans leur prise en charge. Le site internet Mon Compagnon de Route est un bon exemple de ces initiatives qui tendent à soutenir les individus en situation de grande précarité au travers de l'animal. Le travail de cette étude s'est inséré dans ce type de démarche en s'intéressant à la population SDF par le biais des chiens qui l'accompagnent grâce au développement de consultations solidaires avec le projet de l'USVS de VPT Occitanie.

Au travers de 21 vacations entre Sète et Montpellier, nous avons pu ainsi réaliser 609 consultations et rencontrer 292 chiens différents. Nous avons pu constater que les chiens examinés sont majoritairement des jeunes animaux, l'âge moyen estimé étant de 3,8 ans, avec une répartition équivalente entre les sexes. Une préférence entre les mâles et les femelles n'est donc pas évidente mais le rejet de la stérilisation ne peut qu'être remarqué : plus de 80% des animaux rencontrés n'étaient pas stérilisés.

Malgré le contexte particulier et difficile dans lequel ils évoluent, le bilan de santé de ces animaux reste très bon. En effet, la majorité des chiens rencontrés ont un examen clinique sans anomalie avec notamment un score corporel moyen de 4,5/9

pour l'ensemble de la cohorte, ce qui correspond à l'évaluation idéale. Seulement 14% des consultations étaient motivées pour une raison autre que de la prévention et les anomalies majeures mises en évidence de façon récurrente sont des problèmes dermatologiques, des soucis de locomotions et des plaies, problématiques facilement corrélables avec la vie à la rue. De plus, même si ce travail ne permet pas de conclure quant au niveau de parasitisme des chiens rencontrés, il souligne de façon importante l'intérêt et l'importance de projets tels que celui de l'USVS permettant de rendre accessible la médecine préventive. En effet, plus de 50% des animaux examinés n'étaient pas à jour de leurs vaccins ni de leurs traitements antiparasitaires.

Nous avons pu extraire des profils de chiens accueillis des tendances fortes quant à ce binôme original. En effet, même si nous n'avons pas mis en évidence de surreprésentation entre les mâles et les femelles, il est apparu que les SDF se tournaient davantage vers des profils de chiens moyens à grands. Plus de 60% des chiens adultes rencontrés avaient un poids supérieur à 20 kg. Des races sont également favorisées telles que le berger belge Malinois, le retriever du Labrador ou le Beauceron. Ces préférences peuvent être mises en relation avec les qualités de ces chiens valorisées par la rue : rusticité, vigilance, excellent chien de compagnie. Cependant, la préférence des SDF à se tourner vers des chiens de gabarit important n'est pas forcément un choix facilitateur dans une société qui peine déjà à intégrer les chiens de petite taille.

Finalement, si les intérêts sanitaires des actions de l'USVS sont concrets avec une facilitation de l'accès à la médecine préventive pour des populations en marge, leurs impacts sociaux sont également à considérer. En conscience des nombreuses retombées de ce projet, il est intéressant d'envisager les possibilités qui permettront de le pérenniser et de le développer afin de subvenir à un besoin bien présent. La recherche de fonds et de nouveaux lieux de consultations sont des enjeux qui permettront au projet de se renouveler et d'étendre son champ d'action. Enfin, l'intégration d'un enseignement concernant la médecine solidaire au sein de la formation vétérinaire pourrait être une perspective future permettant de valoriser le message porté par ce projet auprès de la population étudiante : celui d'un accès équitable aux soins vétérinaires.

Bibliographie

ALBOUY, V. LEGLEYE, S. et LELLOUCH, T. 2021. Connaître les personnes sans domicile est encore plus important que les dénombrer - Blog Insee. *Le blog de l'INSEE* [en ligne]. 13 avril 2021. Disponible à l'adresse : <https://blog.insee.fr/connaitre-les-personnes-sans-domicile-est-encore-plus-important-que-les-denombrent/> [Consulté le 17 mai 2024].

ALKAN, A., 2023. Médecine vétérinaire solidaire: stratégie et plan d'action pour faciliter l'accès aux soins des animaux de personnes démunies et/ou sans-abri: le projet Balto. p.133. Thèse de doctorat vétérinaire.

ASSEMBLEE NATIONALE, 2024. Compte du rendu de la deuxième séance du mercredi 17 janvier 2024. *Assemblée nationale* [en ligne]. 17 janvier 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2023-2024/deuxieme-seance-du-mercredi-17-janvier-2024> [Consulté le 11 octobre 2024].

BEUGNET, F., MIRO, G., HALOS, L. et GUILLOT, J., 2021. Abrégé de parasitologie clinique du chien et du chat.

BROOKS, Helen L., RUSHTON, K., LOVELL, K., BEE, P., WALKER, L., GRANT, L. et ROGERS, A., 2018. The power of support from companion animals for people living with mental health problems: a systematic review and narrative synthesis of the evidence. *BMC Psychiatry*. 5 février 2018. Vol. 18, n° 1, pp. 31. DOI 10.1186/s12888-018-1613-2.

BLANCHARD, C., 2009. Les jeunes errants brestois et leurs chiens : Retour sur un parcours semé d'embûches. *GED* [en ligne]. septembre 2009. Disponible à l'adresse : <https://documentation.fondation-apsommer.org/produit/les-jeunes-errants-brestois-et-leurs-chiens-retour-sur-un-parcours-seme-dembuches/> [Consulté le 18 mai 2024].

BLANCHARD, C., 2013. Entre Crocs et Kros : analyse sociologique du campagnonnage entre l'exclu et son chien. Université d'Evry-Val d'Essonne. Evry : s.n., p. 310, Thèse de doctorat de sociologie.

BLANCHARD, C., 2014. Sur la piste du chien : la zone comme terrain d'investigation. Le sujet dans la cité. 30 décembre 2014. Vol. 5, n° 2, pp. 173- 181. DOI 10.3917/lhdlc.005.0172.

BLANCHARD, C., 2015. Vivre à la rue : quand le chien devient le ciment d'une culture familiale réinventée. *Sens-Dessous*. 21 septembre 2015. Vol. 16, n° 2, pp. 41-50. DOI 10.3917/sdes.016.0041.

BLASCO, J. et PICARD, S., 2021 Revenus et patrimoine des ménages : environ 2 millions de personnes en situation de grande pauvreté. Insee Références, Édition 2021. Paris : Insee, 2021. 23 p.

BOROCZ, L., 2014. Les punks à chien et les marginaux à chien. *Empan*. 11 décembre 2014. Vol. 96, n° 4, pp. 130-136. DOI 10.3917/empa.096.0130.

CHAMPAGNE, A., 2011. Pour les SDF du Fleuron, c'est « jamais sans mon chien », 2011. *Le Nouvel Obs* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-chez-francis/20110209.RUE0678/pour-les-sdf-du-fleuron-c-est-jamais-sans-mon-chien.html> [Consulté le 6 juin 2024].

CHUN, J. BANG, H., JI, S., JEONG, J., KIM, M., KIM, B., LEE, S., LEE, Y., REDDY, K. et KIM, K., 2019. A simple method to evaluate body condition score to maintain the optimal body weight in dogs. *Journal of Animal Science and Technology*. 30 novembre 2019. Vol. 61, n° 6, pp. 366. DOI 10.5187/jast.2019.61.6.366

GARCIA, I. 2009., L'insertion par le logement des personnes SDF : "Jamais sans mon chien". IRTS de Basse-Normandie. p. 66. Mémoire

GARREAU-DUPIN, C., 2015. Bilan médical et comportemental des chiens accompagnant les personnes à la rue. Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort. p. 254. Thèse de doctorat vétérinaire.

GUIBERT-LASSALLE, A., 2006. Identités des SDF. *Études*. 2006. Vol. 405, n° 7, pp. 45- 55. DOI 10.3917/etu.051.0045.

GODEFROY, S. 2024. *29e rapport sur l'état du mal-logement en France 2024* Fondation Abbé Pierre. [en ligne]. 31 janvier 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/29e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2024> [Consulté le 15 avril 2024].

ESCCAP FRANCE, 2024. Solutions de flottaison - ESCCAP France. [en ligne]. 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.esccap.fr/solutions-de-flottaison.html> [Consulté le 9 février 2024].

France BENEVOLAT, 2019 *L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2022*. [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.francebenevolat.org/sites/default/files/actualites/NOTE_COMPLETEE_FranceBenevolat-IFOP-2022_DEF1705.pdf [Consulté le 7 octobre 2024].

FONDATION ABBÉ PIERRE. L'État du mal-logement en France 2024. 29e édition. Paris : Fondation Abbé Pierre, 2024. 331 p.

HALFON, T., 2024. Ukraine: fin des mesures dérogatoires pour l'entrée des carnivores domestiques. *Le Point Vétérinaire.fr* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.lepointveterinaire.fr/actualites/actualites-professionnelles/ukraine-fin-des-mesures-derogatoires-pour-l-entree-des-carnivores-domestiques.html> [Consulté le 19 juillet 2024].

HALFON, T., 2024. VPT : « on construit en marchant ! » - La Semaine Vétérinaire n° 2025 du 15/03/2024. *Le Point Vétérinaire.fr* [en ligne]. 15 mars 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.lepointveterinaire.fr/publications/la-semaine-veterinaire/article/n-2025/vpt-on-construit-en-marchant.html> [Consulté le 21 juin 2024].

KIDD, A. H. et KIDD, R. M., 1994. Benefits and liabilities of pets for the homeless. *Psychological Reports*. juin 1994. Vol. 74, n° 3 Pt 1, pp. 715-722. DOI 10.2466/pr0.1994.74.3.715.

KERR-LITTLE, A., BRAMNESS, Jørgen G., NEWBERRY, Ruth C. et BIONG, S., 2023. Exploring dog ownership in the lives of people with substance use disorder: a

qualitative study. *Addiction Science & Clinical Practice*. 27 septembre 2023. Vol. 18, n° 1, pp. 57. DOI 10.1186/s13722-023-00411-z.

LAFHAMME D., 1997. Development and validation of a body condition score system for dogs. *Canine practice*. 1997 Jul;22(4):10-15.

MAVIER, A., 2016. Mon chien ma bataille : lorsque l'animal devient le moteur de la réinsertion de son maître. Institut de Travail Social de la Région Auvergne. p. 66. Mémoire.

JOIN-LAMBERT, M., 2006. Une enquête d'exception : sans-abri, sans-domicile : des interrogations renouvelées. *Économie et Statistique*, n° 391-392, 2006, p. 3-13.

PACÔME, C., 2022. SDF en France : quelques chiffres pour un état des lieux. *Aide-Sociale.fr* [en ligne]. 29 mars 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.aide-sociale.fr/approche-sociologique-et-statistique-des-personnes-sdf/> [Consulté le 10 mai 2024].

PLOURIN, S., 2013. Comparaison du parasitisme des chiens de personnes sans domicile fixe à Toulouse avec celui des chiens de propriétaires venant consulter à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse. p. 88. Thèse de doctorat vétérinaire.

REW, L., 2000. Friends and pets as companions: strategies for coping with loneliness among homeless youth. *Journal of Child and Adolescent Psychiatric Nursing: Official Publication of the Association of Child and Adolescent Psychiatric Nurses, Inc.* 2000. Vol. 13, n° 3, pp. 125- 132. DOI 10.1111/j.1744-6171.2000.tb00089.x.

RHOADES , H., WINETROBE, H. et RICE, E. 2015. Pet Ownership Among Homeless Youth: Associations with Mental Health, Service Utilization and Housing Status. s.l. : *Child Psychiatry & Human Development*, Vol. 46, pp. 237-44. DOI : 10.1007/s10578-014-0463-5.


RIQUET, E., 2014. État des lieux sur la relation entre la personne sans domicile fixe et son chien. Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort. p. 115. Thèse de doctorat vétérinaire.

SINGER, R. S., HART, L. A. et ZASLOFF, R. L., 1995. Dilemmas associated with rehousing homeless people who have companion animals. *Psychological Reports*. décembre 1995. Vol. 77, n° 3 Pt 1, pp. 851- 857. DOI 10.2466/pr0.1995.77.3.851.

VEZZOLI, A., 2017. Gestion des chiens errants ou divagants et lutte contre la rage. Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort. p. 121. Thèse de doctorat vétérinaire.


Annexes

Annexe 1 : Fiche de consultation utilisée lors des vacances



Vétérinaires
Occitanie

**Unité Mobile Soins
Vétérinaires**



18/01/2024 C. Grandjean

Etudiant(s) responsable (s) du cas :

DU BOURDIEU

SETE
 MONTPELLIER

PROPRIETAIRE [REDACTED]
SUS
34200 Sete

ANIMAL Jenny chien Femelle 01/12/2018
Berger FAUVE
[REDACTED] [REDACTED]

MOTIF de la visite : VACCINS

Pays d'origine du chien : République Tchèque

L'animal est-il à jour des vaccins? oui non date du dernier vaccin si connue : 06/18

L'animal est-il à jour des APE? oui non date du dernier APE si connue : }? nom :

L'animal est-il à jour des API? oui non date du dernier API si connue : }? nom :

BILAN DE SANTE : Poids (kg) = 27,7 Note État Corporel [1-9] : 5

Anomalies relevées : ∅ 9

Présence de parasites externes : oui non prélèvement de selles : oui non --> 18/01/2024

SOINS EFFECTUES CE JOUR : pour l'identification coller l'étiquette ICAD et/ou noter lisiblement le numéro de passeport pour les médicaments : cocher la(les) case(s) correspondantes et indiquer le nombre d'unités délivrées pour les APE/API

Identification --> coller l'étiquette ici Passeport --> N° FR SN _ _ _ _ _

Vaccin --> CHPPI L APE --> Nexgard S 2-4 kg --> nb = API --> Milbemax 0.5-5 kg --> nb =

CHPPI LR Nexgard M >4-10 kg --> nb = Milbemax 5-25 kg --> nb =

L Nexgard L >10-25 kg --> nb = Milbemax chat --> nb =

R Nexgard XL >25-50 kg --> nb =

LR Stronghold plus <2.5 kg --> nb =

TCL Stronghold plus 2.5-5 kg --> nb =

TCLR Stronghold plus 5-10 kg --> nb =

Autre médicament
nom de la spécialité :
quantité délivrée :

REMARQUES

Annexe 2 : Tableau des races rencontrées

Chiens «pure race»

Races	Effectif
American Staffordshire terrier	12
Berger belge Malinois	9
Jack Russel Terrier	9
Chihuahua	7
Yorkshire	7
American Bully	4
Epagneul du Tibet	3
Alaskan Malamute	2
Berger Allemand	2
Dogue Argentin	2
Labrador	2
Lévrier	2
Pinscher	2
Shih-Tzu	2
Spitz	2
Beagle	1
Bichon Maltais	1
Border Collie	1
Boxer	1
Bull Terrier	1
Cané Corso	1
Caniche	1
Carlin	1
Coton de Tuléar	1
Dogue des canaries	1
Epagneul Breton	1
Griffon	1
Husky	1
Patou	1
Pékinois	1
Samoyède	1

Chiens croisés

Races	Nombres de fois citée dans un croisement
Berger belge malinois	37
Labrador	33
American Staffordshire terrier	19
Beauceron	17
Berger Allemand	14
Dogue Argentin	9
Epagneul Breton	6
Yorkshire	6
Boxer	5
Bull terrier	5
Cané Corso	5
Griffon	5
Husky	5
Rottweiler	5
Border Collie	4
Patou	4
Berger Australien	2
Berger belge Groenendael	2
Chihuahua	2
Loup Tchéchène	2
Pinscher	2
Beagle	1
Berger d'Anatolie	1
Bichon Maltais	1
Bleu de Gascogne	1
Bouledogue français	1
Cairn Terrier	1
Caniche	1
Carlin	1
Chow-chow	1
Dogue Allemand	1
Golden Retriever	1
Jack Russel Terrier	1
Kangal	1
Lévrier	1
Lhasa Apso	1
Pitbull	1
Setter	1
Sharpei	1
Terre-Neuve	1

Annexe 3 : Guide d'évaluation de la NEC utilisée dans l'étude (Source : <https://wsava.org/wp-content/uploads/2020/01/Body-Condition-Score-Chart-Dog-French.pdf>)




Indice de Condition Corporelle



1 **3**



5 **7**



9 **9**

DE MAIGRE A TROP MAIGRE

- 1 Côtes, vertèbres lombaires, os pelviens et proéminences osseuses sont visibles à distance. Pas de graisse corporelle. Perte importante de masse musculaire.
- 2 Côtes, vertèbres lombaires, os pelviens sont visibles. Il n'y a pas de graisse corporelle palpable. Certaines proéminences osseuses sont visibles.
- 3 Les côtes sont facilement palpables, sans couverture grasseuse. Les apophyses des vertèbres lombaires sont visibles. Les os pelviens deviennent proéminents. On peut aisément discerner un creux au niveau du flanc.

OPTIMAL

- 4 Côtes facilement palpables, avec une faible couverture de graisse sous-cutanée. La taille est bien marquée, bien visible du dessus. Creux abdominal apparent.
- 5 Côtes palpables, pas d'excès de graisse de couverture. La taille, en arrière des côtes, est bien visible de dessus. Creux abdominal visible de côté.

D'UN PEU A BEAUCOUP TROP GROS

- 6 Les côtes sont encore palpables sous un léger excès de graisse. La taille est discernable, vu de dessus, mais n'est pas très marquée. Le creux abdominal est encore apparent.
- 7 Côtes difficilement palpables, épaisse couche de graisse sous-cutanée. Notables dépôts adipeux en zone lombaire et à la base de queue. Taille absente ou difficilement discernable. Absence de creux abdominal.
- 8 Les côtes ne sont pas palpables sans exercer une forte pression. Très épaisse couche adipeuse. Importants dépôts adipeux en zone lombaire et à la base de la queue. On ne peut discerner ni taille ni creux du flanc. L'abdomen peut présenter une certaine distension.
- 9 On discerne des dépôts adipeux massifs sur le thorax, la colonne vertébrale, sur le cou, à la base de la queue et sur les membres. On ne peut observer ni taille ni creux au niveau du flanc. La distension abdominale est notable en raison d'un important dépôt adipeux.

German A, et al. Comparison of bioimpedance monitor with dual-energy x-ray absorptiometry for noninvasive estimation of percentage body fat in dogs. *AVJ* 2010;71:393-398.

Reusde L et al. Effect of breed on body composition and comparison between various methods to estimate body composition in dogs. *Res Vet Sci* 2010;98:227-232.

Kraay RD, et al. Effects of diet restriction on life span and age-related changes in dogs. *JAVMA* 2002;220:1315-1320.

Luffemore DR. Development and validation of a body condition score system for dogs. *Compre Proc* 1997;23:10-13.

©2013. All rights reserved.
<http://www.wsava.org/sites/default/files/body-condition-score-chart-dogs.pdf> (Production PN Oct. 2013)



Annexe 4 : Procédure d'accueil de chiens et de chats en provenance d'Ukraine éditée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation éditée en Mars 2022 (Source : https://www.illeetvilaine.gouv.fr/contenu/telechargement/58256/394494/file/2204_animauxdecompagnie-ukraine-2-1.pdf)



Procédure d'accueil des chiens et chats de compagnie accompagnant leurs propriétaires en provenance d'Ukraine



L'Ukraine n'est pas indemne de rage. Un dispositif de prise en charge des frais vétérinaires a été mis en place afin de prévenir tout risque sanitaire lié à des entrées d'animaux sur le territoire national.

Vétérinaires Pour Tous, la Fondation Brigitte Bardot et les cabinets vétérinaires s'associent pour couvrir intégralement le coût de cette surveillance et les soins vétérinaires des animaux de réfugiés.

1. Ce que prévoit la réglementation à l'entrée dans l'Union européenne

Les chiens et chats en provenance d'Ukraine entrant dans l'Union européenne doivent habituellement être :

- **identifiés** par micro-puce ou tatouage si effectué avant le 3 juillet 2011 ;
- **valablement vaccinés contre la rage** (délai de 21 jours requis après la date de vaccination pour

que celle-ci soit reconnue efficace - vaccination effectuée après l'identification de l'animal) ;

- **titrés** avec résultat favorable d'au moins 3 mois avant l'importation ;
- **accompagnés** d'un certificat sanitaire original.

NOUVEAU

2. Un dispositif dérogatoire pour un accueil d'urgence des animaux de réfugiés

→ Au regard de la situation d'urgence en Ukraine, la France, comme de nombreux États-membres, met en œuvre un dispositif permettant **d'accueillir dans l'urgence les animaux ne répondant pas à ces exigences. Ce dispositif s'applique à cinq animaux maximum accompagnant leur propriétaire.**
www.agriculture.gouv.fr/rage-informations-grand-public-et-voyageurs

→ Une surveillance sanitaire est mise en œuvre dès l'arrivée de l'animal : les réfugiés accompagnés de leurs animaux de compagnie sont invités, dès leur arrivée, à consulter un vétérinaire ou à contacter la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) du département dans lequel ils sont hébergés.

→ Ils seront ainsi accompagnés dans l'accomplissement des démarches.

→ La liste des vétérinaires adhérents à l'association Vet Pour Tous est disponible auprès des DDPP.
www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDETSPP

→ Contact Vet PourTous : secretariatvpt@gmail.com

→ Plusieurs visites vétérinaires de surveillance sanitaire seront nécessaires au cours des semaines suivant l'accueil.

→ La vaccination contre la rage est aussi prévue à l'issue de la surveillance, si l'animal n'est pas considéré comme valablement vacciné.



3. Que peut faire le centre d'accueil ou d'hébergement des réfugiés concernant le risque rage ?

→ Informer les réfugiés en leur remettant la fiche concernant la mise sous surveillance, versions française, anglaise et ukrainienne disponibles : www.agriculture.gouv.fr/rage-informations-grand-public-et-voyageurs

→ Informer la DDPP du département par courriel de la liste des animaux accompagnant les réfugiés ukrainiens en fournissant autant que possible le nom des personnes et leur lieu d'accueil. www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDETSPP



RAPPEL RISQUE LIÉ À LA RAGE



La rage est une maladie mortelle pour l'homme et les animaux, causée par un virus. Lorsque les symptômes de rage se déclarent, il n'existe aucun traitement pouvant empêcher la mort. L'homme se contamine généralement par la salive d'un animal infecté lors d'une morsure ou par griffure.

La maladie se manifeste après une longue incubation, par des signes cliniques pendant au maximum 10 jours puis la mort. Les 15 jours précédant l'apparition des symptômes peuvent s'avérer très dangereux car cette période peut donner lieu à des contaminations d'humains ou d'animaux non détectables.

→ Le délai entre la contamination d'un animal et l'apparition des symptômes de la rage (incubation) peut durer de quelques semaines à 6 mois, sans aucun moyen de détection de la présence du virus sur l'animal en cours d'incubation.

→ Vers la fin de l'incubation, environ 15 jours avant l'expression clinique de la maladie, l'animal infecté commence à excréter du virus de la rage. C'est cette période d'excrétion pré-symptomatique qui est la plus dangereuse car une personne ou un animal peuvent être contaminés sans identifier qu'ils ont été en contact avec un animal enragé puisque le comportement de celui-ci reste normal.

→ À la fin de l'incubation, la maladie se déclare, avec des changements de comportement (agressivité, abattement, isolement), des signes nerveux (paralysie) associés ou non à des troubles de la déglutition et d'hyper salivation et enfin, la maladie évolue inéluctablement vers la mort de l'animal infecté, dans les 10 jours.

La France est indemne de la rage depuis 2001. Les derniers cas de rage observés sur animaux domestiques sont liés à l'introduction d'animaux originaires de pays tiers où la rage canine est présente. **L'Ukraine fait partie des pays à risque vis-à-vis de la rage.**

www.agriculture.gouv.fr/gare-la-rage

Annexe 5 : Liste des pays ayant signalé des cas de rage depuis Janvier 2022 éditée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en Mai 2024 (Source : <https://agriculture.gouv.fr/rage-informations-grand-public-et-voyageurs>)



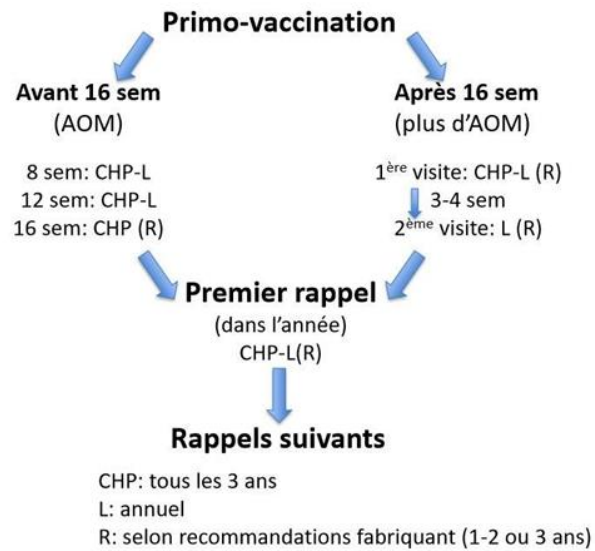
**Direction générale
de l'alimentation**

**Liste des pays ayant signalé des cas de rage depuis janvier 2022
(mai 2024)**

Afghanistan	Inde	Pakistan
Afrique du Sud	Indonésie	Palestine
Algérie	Israël	Panama
Angola		Paraguay
Argentine	Jordanie	Pérou
Arménie		Pologne
Azerbaïdjan	Kazakhstan	
	Kenya	Qatar
Bangladesh	Kirghizistan	
Belize		Roumanie
Bénin	Laos	Russie
Bhoutan	Lesotho	
Bélarus	Liban	Slovaquie
Biélorussie	Libéria	Soudan
Bolivie		Sri Lanka
Brésil	Madagascar	
	Malaisie	Taipei chinois
Cambodge	Maroc	Thaïlande
Canada	Melilla	Timor-Leste
Costa Rica	Mexique	Tunisie
	Moldavie	Turkménistan
Égypte	Mongolie	Turquie
Équateur	Mozambique	
Eswatini	Myanmar	Ukraine
États-Unis d'Amérique		Uruguay
Éthiopie	Namibie	
	Népal	Zambie
Géorgie	Nigeria	Zimbabwe
Guinée-Bissau		
	Ouganda	
Hongrie	Ouzbékistan	

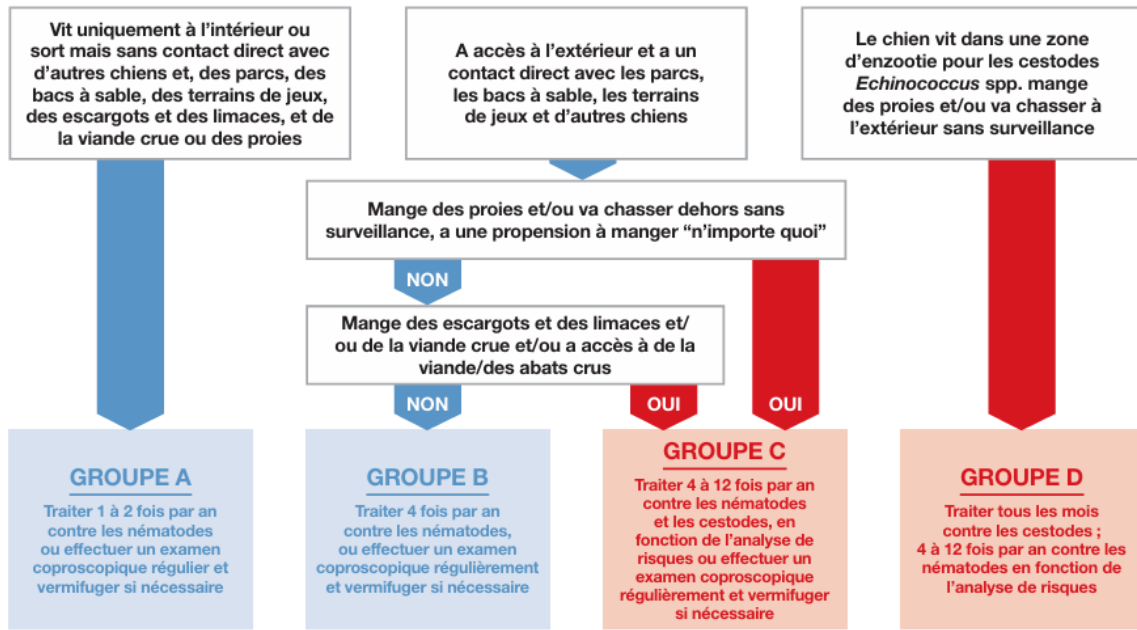
Annexe 6 : Protocole de vaccination chien (Source : Cours de Vaccinologie de l'ENVT "Protocoles vaccinaux du chien et du chat", 2021)

Protocole vaccination chien CHP-LR



Annexe 7 : Guide de vermifugation individuelle des chiens d'après l'ESCCAP France
 (Source : <https://www.esccap.fr/nos-recommandations-contre-les-parasites/771-guides-de-vermifugation-individuelle-des-chiens-et-des-chats.html>)

Guide de vermifugation individuelle des chiens



Annexe 8 : Tableaux regroupant les résultats des 96 coproscopies réalisées dans l'étude

Mois	Lieu	Animal	Age	Race	Sexe	NEC	APE/API	Parasites externes	Quantité de selles (g)	Parasites internes
9	M	UMA	<1	Dogue des canaries	F	5	1	-	1,6	-
9	M	GASPER	13	Bichon maltais	MC	6	0	-	< 1 g	-
9	M	NAYA	<1	X Staff Pitbull	F	5	0	-	1,5	-
9	M	ZIRRE	<1	X Malinois	M	4	0	-	1,8	-
9	M	TSUKI	1	Jack Russel	F	4	0	-	< 1 g	-
9	M	PATCH	<1	X Staff Malinois	F	5	0	-	< 1 g	-
9	M	IKA	<1	X Border Collie	F	5	1	-	1	-
9	S	TAO	9	X Husky Berger	M	4	0	-	2,8	-
9	S	USAMA	<1	X	M	4	1	-	< 1 g	Ceufs type strongle (1)
9	S	JACK	<1	X Beauceron	M	4	1	-	2,8	-
9	S	TAIKA (VANILLE)	<1	Pinscher	F	4	0	-	2	-
9	S	ZEUS	8	X Berger	M	5	1	-	< 1 g	-
9	S	RINESS	3	X Berger	OV	4	1	-	2,3	-
9	S	OIE	<1	X Beauceron	M	5	0	-	< 1 g	-
9	S	ANNA	1	X Labrador	OV	4	1	-	< 1 g	-
9	S	KENZA	13	Bull terrier	F	6	0	-	< 1 g	-
10	M	DHARMA	<1	Berger belge	F	4	0	-	1,3	-
10	M	DESTROY	15	X Staff Dogue	MC	2	0	-	1,3	-
10	M	BILI	4	X Staff	M	3	1	-	3	-
10	M	COUTEAU	9	X	M	3	1	-	3	-
10	M	CAIN	<1	Staff	M	4	0	-	1,4	Ceufs type strongle (3)
10	M	LOON	<1	X Malinois	M	4	0	-	2,3	-
10	M	OPIUM	1	Berger belge	M	3	0	-	< 1 g	-
10	M	PRINCESSE	<1	X Border	F	4	0	-	1,5	Toxocara canis (175)
10	M	GAARA	<1	American Bully	M	4	0	-	< 1 g	-
10	M	DJEZY	9	X American Staff	F	5	1	-	1,8	-
10	M	ATHENA	<1	X American Staff	M	4	0	-	< 1 g	-
10	M	KRUSTY	<1	X Beauceron Malinois	M	4	0	-	2,2	-
10	M	CELESTE	<1	X	F	4	0	-	2,4	-
10	M	RUBY	3	X	F	4	0	-	3	-
10	S	LEILA	9	X	F	5	1	-	< 1 g	-
10	S	FLASH	<1	X Husky	M	4	1	-	< 1 g	-
10	S	JUNIOR	1	American Staff	M	2	0	-	3	-
10	S	CHICA	1	/	F	4	1	-	3	-

10	S	TYKO	1	Ame Staff	M	4	1	+	<1 g	-
10	S	PSIKUS	1	X Labrador	M	3	0	-	3	-
10	S	FIONA	7	X	OV	4	1	-	1,1	-
10	S	ULYSSE	11	/	MC	6	0	-	<1 g	-
10	S	NAZGUL	12	X Beauceron	MC	4	0	+	3	-
10	S	TAGADA	4	X Setter	F	3	0	-	1,5	-
10	S	ONYX	5	American Staff	M	4	0	-	3	-
11	M	ULIYA	<1	American Staff	F	4	0	-	1,55	-
11	M	ROXANE	10	X Beauceron Labrador	OV	6	0	+	<1 g	-
11	M	ALITA	<1	X Berger	F	4	0	-	1,8	-
11	M	ATTILA	<1	X Boxer Staffy	F	3	0	-	<1 g	-
11	M	GASTON	<1	X Malamute	M	5	1	-	<1 g	-
11	M	GNIDA	12	X Berger	OV	4	0	+	3	-
11	S	PATOU	3	X Labrador Terre neuve	M	3	0	-	<1 g	-
11	S	DIN DHALI SHIREEN	2	Saluki	F	4	0	-	1,1	-
11	S	SIDONIE	1	Bonzai	F	4	0	-	<1 g	-
12	M	LOLITA	11	X	F	3	0	-	<1 g	-
12	M	URIA	<1	American Bully	OV	4	0	-	<1 g	Toxocara canis (14)
12	M	NEO	<1	X Rottweiler Malinois	M	4	0	-	<1 g	-
12	M	ZAHMAL	6	X Berger	MC	6	0	-	<1 g	-
12	M	BOBBY	<1	X American Staff Malinois Husky	M	5	0	-	<1 g	-
12	M	KEMDRA	4	X	F	5	0	-	1,5	Trichuris vulpis (1)
12	M	MADAHARA	<1	X Malinois Staff	M	4	1	-	<1 g	Toxocara canis (12)
12	M	OTTAWA	1	X Labrador	OV	4	0	-	2,2	-
12	S	REX	2	Parson Russel terrier	M	4	0	-	<1 g	-
12	S	ADESS	<1	X Dogue argentin	M	3	0	-	<1 g	Œufs type strongle (1)
1	S	JENNY	5	X Berger	F	5	0	-	1,1	-
1	S	ALEA	<1	X Berger	F	5	0	+	<1 g	-
1	S	ARIA	5	X Berger Malinois	F	6	0	-	3	-
1	S	ECLIPSE	8	X Berger	F	5	0	-	1,8	-
1	S	MALZAHAR	10	X Labrador	M	4	0	-	<1 g	-
1	S	INDIA	10	Yorkshire	F	7	0	-	<1 g	-
1	S	MINA	6	Chihuahua	F	3	0	-	2,35	-

1	M	SHADOW	<1	X malinois Labrador Staff	M	4	0	-	<1 g	-
1	M	MOLLY	1	Beagle	OV	3	1	-	<1 g	-
1	M	NUAGE	6	Samoyede	M	5	0	-	<1 g	-
1	M	NARA	13	X Bull terrier BA	OV	6	0	-	3	-
1	M	AMBRELLA	<1	X Berger	F	5	1	-	<1 g	-
1	M	MUMM	10	X Dogue allemand Labrador	M	7	0	-	1,2	-
1	M	BALOO	2	X American Staffordshire	M	5	1	-	<1 g	-
1	M	CASH	<1	XBA Loup Tchéchène	F	4	0	-	<1 g	-
2	S	NOVA	11	X Berger	OV	5	1	-	<1 g	-
2	M	FRIPOUILLE	4	Boxer	OV	5	0	-	2,3	-
2	M	TEO	<1	X Berger Bull terrier	M	5	0	-	<1 g	Toxocara canis (1)
3	S	TADI	11	Alaskan Malamute	M	4	1	-	<1 g	-
3	S	CHIPIE	2	X Labrador Border Collie	MC	6	1	-	<1 g	-
3	S	ROSTI	11	Jack Russel	OV	4	1	-	<1 g	-
3	S	CALINE	3	X Border Labrador	F	4	0	-	<1 g	-
3	S	KODA	12	Yorkshire	M	4	0	-	<1 g	-
3	M	SNOOPY	14	Jack Russel	M	7	0	-	<1 g	-
5	S	ARRATZ	9	X Griffon bleu de Gascogne	OV	7	0	-	<1 g	-
5	M	SCOUBIDOU	1	X Chowchow Labrador	M	4	1	-	<1 g	-
6	M	ANAKIN	6	X Beauceron Malinois	MC	4	0	-	<1 g	-
6	M	BLUE	10	Staff	F	7	0	-	<1 g	-
6	M	ERICK	7,3	Epagneul du Tibet	M	5	0	-	<1 g	-
6	M	FURY	1	X	F	4	0	-	<1 g	-
6	M	MOWGLI	7	Staff	M	4	0	-	<1 g	-
6	M	LOONA	5	X Labrador	F	5	1	+	<1 g	-
6	M	BLACKO	<1	X Labrador	M	4	1	-	<1 g	-
6	M	MAIDO	3	X Labrador	F	5	1	-	<1 g	-
6	M	ROMI	<1	X Epagneul	M	5	1	-	<1 g	-
6	S	RYDER	3	Malinois	MC	7	0	-	<1 g	-

Suivi d'une cohorte de chiens de rue dans le cadre des Unités de Soins Vétérinaires Solidaires de l'association Vétérinaire Pour Tous Occitanie (Septembre 2023-Juillet 2024)

Résumé :

Dans le paysage citadin quotidien, le sans domicile fixe (SDF) et son chien forment un couple souvent indissociable. Ce lien particulier est fondamental pour ces personnes. Les institutions investies dans l'aide aux SDF incluent de plus en plus l'animal dans leur prise en charge. Cependant, l'accès aux soins vétérinaires reste complexe.

Soutenue par le plan France Relance, l'association Vétérinaires Pour Tous Occitanie a réalisé des séances de consultations mensuelles destinées aux animaux de SDF à Sète et Montpellier (34), de 2022 à 2024. Ce travail dresse un bilan descriptif des 292 chiens de rue qui ont bénéficié de consultations entre Septembre 2023 et Juillet 2024. Seulement 14% des consultations étaient motivées par un motif autre que préventif. D'un âge moyen de 3.8 ans, avec une répartition équivalente entre sexes, leur score corporel moyen était de 4.5/9, i.e. idéal. Malgré un mode de vie souvent compliqué, le bilan de santé est positif pour la majorité des chiens.

Mots-clés : Médecine vétérinaire solidaire, Cohorte, Chien, Sans domicile fixe, Vétérinaire Pour Tous, Etude descriptive

Cohort follow-up of street dogs within the framework of the Solidarity Veterinary Care Unit of the association Vétérinaires Pour Tous Occitanie (September 2023 - July 2024)

Abstract :

In the daily urban environment, homeless people and their dogs often form an inseparable couple. This special partnership is fundamental for these people. Institutions involved in helping the homeless are increasingly including animals in their care. However, access to veterinary care remains complex.

Supported by the France Relance plan, the Vétérinaires Pour Tous Occitanie non-profit organisation carried out monthly consultations for the animals of homeless people in Sète and Montpellier (34), from 2022 to 2024. This report describes the 292 homeless dogs who received consultations between September 2023 and July 2024. Only 14% of consultations were for reasons other than prevention. With an average age of 3.8 years and an equal distribution between the sexes, their average body score was 4.5/9, i.e. ideal. Despite an often complicated lifestyle, most of the dogs had a positive health status.

Keywords: Solidarity-based veterinary medicine, Cohort, Dog, Homeless, Vétérinaires Pour Tous, Descriptive study